

# **Projet de loi de finances pour 2006**

**Aide publique au développement**

## Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les projets annuels de performances des programmes qui lui sont associés.

- **Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours attendus) et les emplois demandés pour 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

Les crédits de la loi de finances pour 2005, votée selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, font l'objet d'une présentation indicative dans la nomenclature prévue par la LOLF (cf. encadré).

- **Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**
  - **La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées :**
    - Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). L'évaluation des fonds de concours attendus en 2006 est précisée.
    - Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome II de l'annexe Voies et moyens). Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
  - **Le projet annuel de performances qui regroupe :**
    - La présentation du programme et de ses actions.
    - La présentation des objectifs et des indicateurs de résultats.
    - La justification au premier euro des crédits. Elle développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre n'est pas indiqué en 2004, mais figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
    - Une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.
    - La présentation des coûts associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.** Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT).** On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

### **Indications relatives aux conventions de présentation des crédits votés pour 2005 en raison du changement de cadre budgétaire**

La répartition des crédits votés pour 2005 constitue une actualisation du rapport déposé en annexe du PLF 2005 (en application de l'article 66-I de la LOLF) qui présentait, à titre indicatif, les crédits du budget général selon les principes retenus par la loi organique. La nomenclature a été modifiée sur quelques points qui ont été présentés dans le tome II du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques transmis en juin dernier lors du débat d'orientation budgétaire.

Pour la présentation des crédits votés pour 2005 dans la nomenclature prévue par la LOLF, les autorisations d'engagement ont été évaluées sur une base conventionnelle : pour les dépenses en capital, les autorisations de programme ont été converties en autorisation d'engagement et ont été réparties dans la nomenclature LOLF selon les mêmes clés de répartition que les crédits de paiement associés ; pour les dépenses ordinaires, il a été considéré que les autorisations d'engagement étaient de même montant que les crédits de paiement sauf dans le cas d'expérimentations ayant explicitement donné lieu à une budgétisation en autorisations d'engagement.

Les crédits de pensions de 2005 n'ont pas été traduits en taux de cotisation. Les charges de pensions inscrites sur les budgets des ministères ont été réparties par programme au prorata des effectifs budgétaires correspondant à ces programmes et les charges de pensions inscrites au budget des Charges communes maintenues sur une ligne spécifique. En raison de la différence dans les modalités de répartition de ces crédits du titre 2, les dépenses de personnels ne sont pas directement comparables entre 2005 et 2006.

Les comparaisons entre les crédits votés pour 2005, présentés selon la nomenclature LOLF, et les demandes de crédits pour 2006 doivent donc être réalisées de façon prudente.

Les prévisions de fonds de concours pour 2005, rattachées en exécution selon la nomenclature de l'ordonnance de 1959, n'ont pu être ventilées dans la nouvelle nomenclature et ne figurent pas ainsi dans les tableaux (colonnes grisées). Enfin, en raison du passage d'un cadre budgétaire à l'autre, la présentation de l'exécution des crédits 2004 au format LOLF ne peut être fournie.

*L'ensemble des documents budgétaires ainsi qu'un guide de lecture et un lexique sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.minefi.gouv.fr>*

## Table des matières

<b>Récapitulations des crédits et des emplois de la mission</b>	<b>5</b>
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	6
Récapitulation des crédits par programme et action	7
Présentation des crédits par programme et titre	8
<b>Programme 110 : Aide économique et financière au développement</b>	<b>9</b>
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	10
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	13
Projet annuel de performances : Justification des crédits	23
Projet annuel de performances : Opérateurs	34
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	37
<b>Programme 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>41</b>
Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées	42
Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs	46
Projet annuel de performances : Justification des crédits	63
Projet annuel de performances : Opérateurs	79
Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions	85



## **Récapitulations des crédits et des emplois de la mission**

**Récapitulation des crédits et des emplois par programme**

Programme	Ministre intéressé	Autorisations d'engagement pour 2006	Crédits de paiement pour 2006	Plafond d'emplois autorisé pour 2006 exprimé en ETP
Aide économique et financière au développement	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie	3.134.676.913	966.410.877	
Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministre des affaires étrangères	2.175.936.278	2.047.586.278	3.131
<b>Totaux</b>		<b>5.310.613.191</b>	<b>3.013.997.155</b>	<b>3.131</b>

## Récapitulation des crédits par programme et action

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
<b>110 Aide économique et financière au développement</b>	<b>577.790.000</b>	<b>3.134.676.913</b>		<b>886.765.000</b>	<b>966.410.877</b>	
01 Aide économique et financière multilatérale	231.960.000	1.127.626.913		525.895.000	612.360.877	
02 Aide économique et financière bilatérale	164.790.000	1.770.850.000		179.830.000	182.850.000	
03 Traitement de la dette des pays pauvres	181.040.000	236.200.000		181.040.000	171.200.000	
<b>209 Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>1.335.509.924</b>	<b>2.175.936.278</b>	<b>165.600</b>	<b>1.972.092.294</b>	<b>2.047.586.278</b>	<b>165.600</b>
01 Animation et coordination de l'aide au développement	73.118.849	35.717.632		73.118.849	35.717.632	
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	174.606.823	199.171.030	165.600	185.138.523	198.748.030	165.600
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	182.729.532	141.004.791		197.121.932	146.293.791	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	590.010.990	672.430.680		583.669.260	529.938.680	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	250.929.631	1.076.767.474		878.929.631	1.077.043.474	
06 Aide aux populations touchées par les crises	64.114.099	50.844.671		54.114.099	59.844.671	

## Présentation des crédits par programme et titre

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
<b>110 Aide économique et financière au développement</b>	<b>577.790.000</b>	<b>3.134.676.913</b>		<b>886.765.000</b>	<b>966.410.877</b>	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	30.990.000	30.850.000		30.990.000	30.650.000	
Titre 6. Dépenses d'intervention	546.800.000	3.103.826.913		827.975.000	930.228.377	
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0	0		27.800.000	5.532.500	
<b>209 Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>1.335.509.924</b>	<b>2.175.936.278</b>	<b>165.600</b>	<b>1.972.092.294</b>	<b>2.047.586.278</b>	<b>165.600</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	292.862.348	202.553.278		292.862.348	202.553.278	
Autres dépenses :	1.042.647.576	1.973.383.000	165.600	1.679.229.946	1.845.033.000	165.600
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	53.692.499	52.113.000	165.600	52.990.199	52.113.000	165.600
<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1.474.000	2.000.000		1.000.000	950.000	
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	987.481.077	1.919.270.000		1.625.239.747	1.791.970.000	
<b>Totaux pour la mission</b>	<b>1.913.299.924</b>	<b>5.310.613.191</b>	<b>165.600</b>	<b>2.858.857.294</b>	<b>3.013.997.155</b>	<b>165.600</b>
<i>Dont :</i>						
Titre 2. Dépenses de personnel	292.862.348	202.553.278		292.862.348	202.553.278	
Autres dépenses :	1.620.437.576	5.108.059.913	165.600	2.565.994.946	2.811.443.877	165.600
<i>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</i>	84.682.499	82.963.000	165.600	83.980.199	82.763.000	165.600
<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1.474.000	2.000.000		1.000.000	950.000	
<i>Titre 6. Dépenses d'intervention</i>	1.534.281.077	5.023.096.913		2.453.214.747	2.722.198.377	
<i>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</i>	0	0		27.800.000	5.532.500	



**Programme 110 :**  
**Aide économique et financière au développement**

## Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

### Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

#### Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Aide économique et financière multilatérale		1.127.626.913	0	<b>1.127.626.913</b>	
02 Aide économique et financière bilatérale	30.850.000	1.740.000.000		<b>1.770.850.000</b>	
03 Traitement de la dette des pays pauvres		236.200.000		<b>236.200.000</b>	
<b>Totaux</b>	<b>30.850.000</b>	<b>3.103.826.913</b>	<b>0</b>	<b>3.134.676.913</b>	

#### Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Aide économique et financière multilatérale		606.828.377	5.532.500	<b>612.360.877</b>	
02 Aide économique et financière bilatérale	30.650.000	152.200.000		<b>182.850.000</b>	
03 Traitement de la dette des pays pauvres		171.200.000		<b>171.200.000</b>	
<b>Totaux</b>	<b>30.650.000</b>	<b>930.228.377</b>	<b>5.532.500</b>	<b>966.410.877</b>	

## Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

## Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Aide économique et financière multilatérale		231.960.000	0	<b>231.960.000</b>	
02 Aide économique et financière bilatérale	30.990.000	133.800.000		<b>164.790.000</b>	
03 Traitement de la dette des pays pauvres		181.040.000		<b>181.040.000</b>	
<b>Totaux</b>	<b>30.990.000</b>	<b>546.800.000</b>	<b>0</b>	<b>577.790.000</b>	

## Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Aide économique et financière multilatérale		498.095.000	27.800.000	<b>525.895.000</b>	
02 Aide économique et financière bilatérale	30.990.000	148.840.000		<b>179.830.000</b>	
03 Traitement de la dette des pays pauvres		181.040.000		<b>181.040.000</b>	
<b>Totaux</b>	<b>30.990.000</b>	<b>827.975.000</b>	<b>27.800.000</b>	<b>886.765.000</b>	

## Présentation des crédits par titre et catégorie

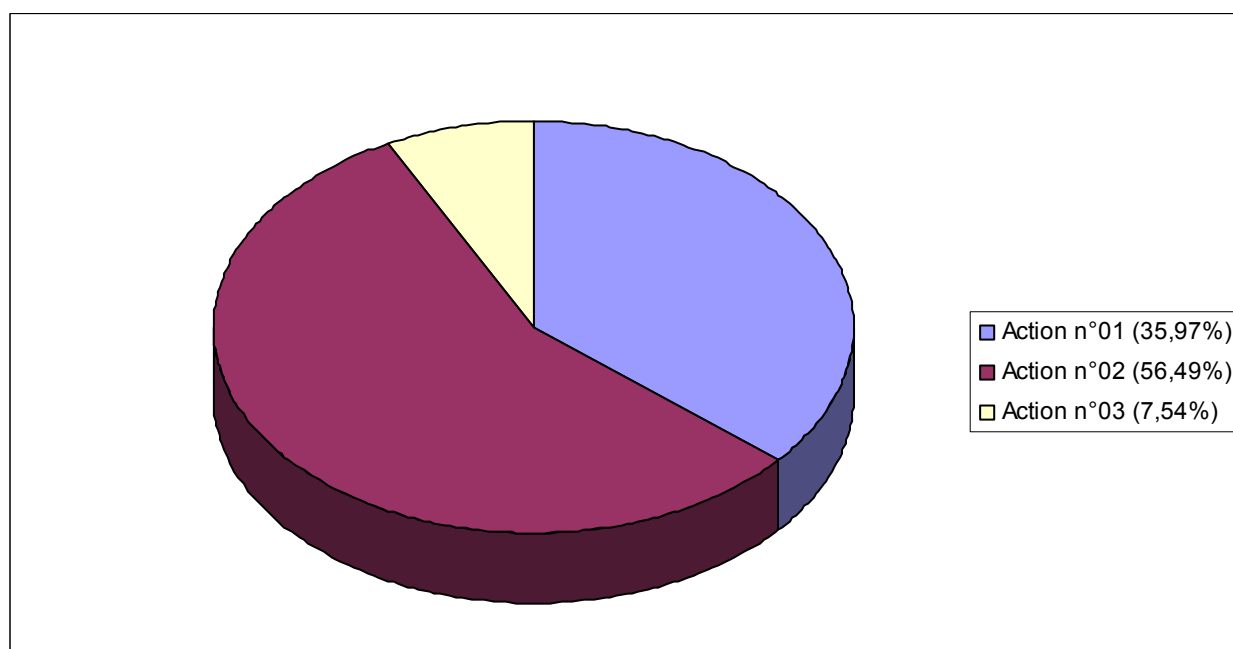
Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		<b>30.990.000</b>	<b>30.850.000</b>		<b>30.990.000</b>	<b>30.650.000</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		26.390.000	26.300.000		26.390.000	26.100.000
Subventions pour charges de service public		4.600.000	4.550.000		4.600.000	4.550.000
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		<b>546.800.000</b>	<b>3.103.826.913</b>		<b>827.975.000</b>	<b>930.228.377</b>
Transferts aux entreprises		18.400.000			18.400.000	
Transferts aux collectivités territoriales		268.940.000	18.200.000		283.980.000	18.200.000
Transferts aux autres collectivités		259.460.000	3.085.626.913		525.595.000	912.028.377
<b>Titre 7. Dépenses d'opérations financières</b>		<b>0</b>	<b>0</b>		<b>27.800.000</b>	<b>5.532.500</b>
Dotations en fonds propres			0			0
Dépenses de participations financières		0			27.800.000	5.532.500
<b>Totaux</b>		<b>577.790.000</b>	<b>3.134.676.913</b>		<b>886.765.000</b>	<b>966.410.877</b>

**Projet annuel de performances :**  
**Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs**

**Présentation par action des crédits demandés pour 2006**

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aide économique et financière multilatérale	1.127.626.913	612.360.877
02	Aide économique et financière bilatérale	1.770.850.000	182.850.000
03	Traitement de la dette des pays pauvres	236.200.000	171.200.000
<b>Totaux</b>		<b>3.134.676.913</b>	<b>966.410.877</b>

**Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006**



## Présentation du programme

### • Finalités générales du programme

Le programme, mis en œuvre par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, participe à la politique transversale de l'aide publique au développement (APD). L'objectif principal de l'APD française est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement à l'horizon 2015 :

#### **Objectifs du millénaire pour le développement**

- 1- Réduire l'extrême pauvreté et la faim de moitié
- 2- Assurer l'éducation primaire pour tous
- 3- Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- 4- Réduire la mortalité infantile des enfants de moins de 5 ans
- 5- Améliorer la santé maternelle
- 6- Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
- 7- Assurer un environnement durable
- 8- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les priorités de l'APD française sont définies au sein du Comité Interministériel pour la Coopération Internationale et le Développement (CICID) ou résultent des engagements pris par la France dans les grandes enceintes internationales (G8, ONU, etc.).

Ce programme s'inscrit dans le contexte des différents engagements de la France visant à porter l'effort français d'aide au développement à 0,5% du revenu national brut (RNB) en 2007, et à 0,7% du RNB dès 2012, conformément aux conclusions de la conférence sur le développement de Monterrey en 2002.

Il comprend des aides directes à caractère macro-économique et des contributions aux agences de développement.

### • Acteurs et pilotage

Le responsable du programme est le directeur général du Trésor et de la politique économique, qui est gouverneur ou gouverneur suppléant des banques multilatérales de développement et qui assure la co-tutelle de l'Agence française de développement (AFD). Dans le cadre des accords de coopération monétaire, il est administrateur des banques centrales de la zone franc.

Par ailleurs, la direction générale du Trésor et de la politique économique assure la présidence et le secrétariat du Club de Paris, en charge au plan international des annulations de dettes à caractère public.

Le programme est mis en œuvre par le service des affaires financières internationales et du développement ainsi que par le service des relations bilatérales et du développement international des entreprises de la direction générale du Trésor et de la politique économique, selon les objectifs décrits ci-après.

L'Agence française de Développement, établissement pivot de l'APD française, participe à la mise en œuvre de l'action d'aide économique et financière bilatérale aux pays en développement.

### • Modalités de gestion

Ce programme comporte un budget opérationnel de programme (BOP) unique.

### • Opérateurs du programme

Le seul opérateur du programme est le Groupement d'intérêt public Assistance au Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières (ADETEF), qui est en charge de la coopération technique économique et financière du MINEFI.

### • Document de politique transversale

La mission « aide publique au développement » du budget général représente environ un tiers de l'effort total français d'aide au développement. Le programme « aide économique et financière » représente environ un quart du total de cette mission. Le document de politique transversale « politique française en faveur du développement » précise le cadre stratégique de l'aide publique au développement et recense les programmes qui y contribuent.

### • Présentation des actions

Le programme est organisé autour de trois actions complémentaires :

1. une action d'aide économique et financière multilatérale qui regroupe nos participations dans les banques et les fonds sectoriels multilatéraux;
2. une action d'aide économique et financière bilatérale;
3. une action regroupant les activités de traitement de la dette des pays pauvres ou à revenu intermédiaire.

## Présentation des actions



### Action n° 01 : Aide économique et financière multilatérale

**La France met en œuvre, par le biais de sa participation à des banques multilatérales de développement, ainsi qu'à des fonds de développement, une aide économique et financière pour les pays en développement, afin de les accompagner dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.**

La France assure une part de son effort global pour la réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays en développement via son actionnariat et les contributions versées aux banques et fonds multilatéraux de développement.

La France veille à orienter les stratégies des banques et fonds de développement vers les priorités de l'aide française et la recherche de la meilleure efficacité. L'influence de la France est fonction de la quote-part détenue.

La France est actionnaire des entités du groupe de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de la Société interaméricaine d'investissement, de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement, de la Banque européenne de reconstruction et de développement et de la Banque européenne d'investissement. Elle participe aux fonds de développement qui y sont rattachés et qui fournissent à des conditions très privilégiées des ressources aux pays les plus pauvres (c'est-à-dire des dons ou des prêts à des taux d'intérêts très en dessous de ceux des marchés financiers). Elle participe également, le plus souvent via des dons, à divers fonds sectoriels (par exemple pour le développement rural et la protection de l'environnement). Ces différentes participations et contributions permettent d'aider efficacement les pays en développement et de démultiplier l'impact des contributions françaises.



### Action n° 02 : Aide économique et financière bilatérale

**La France met en œuvre une aide économique et financière pour les pays en développement, par le biais du financement d'organismes de coopération bilatérale, en particulier l'Agence française de développement (AFD), d'un appui direct aux politiques macro-économiques et d'actions de soutien aux investissements.**

Une composante importante de l'effort de la France en faveur du développement passe par le rétablissement ou le maintien d'une stabilité macro-économique et par la création des conditions de croissance et de réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

A cette fin, la France octroie, de manière bilatérale, des financements pour le développement des pays à des conditions et des termes très préférentiels. Plusieurs canaux d'intervention sont utilisés.

Tout d'abord, l'aide budgétaire globale accordée par la France permet aux Etats de faire face à des déséquilibres de leurs finances publiques et d'engager des réformes structurelles pour la réduction de la pauvreté dans le cadre de programmes validés par la communauté internationale.

En outre, cette action, complétée par le compte spécial « Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers » logé au sein de la mission Prêts à des Etats étrangers, fournit à l'AFD les moyens de bonifier les prêts concessionnels accordés par l'Agence aux pays en développement ainsi qu'en outre-mer.

Cette action comprend également la rémunération de l'AFD pour les dépenses qu'elle met en œuvre pour le compte de l'Etat et qui sont liées à la gestion des dons-projets, de l'aide budgétaire globale et des contrats de désendettement-développement.

Par ailleurs, une partie des crédits du programme sont consacrés au renforcement des capacités des pays bénéficiaires de l'aide française en matière de gestion des finances publiques, de développement économique et d'intégration commerciale.

Cette aide au renforcement des capacités des pays en développement passe notamment par des dons (en particulier via l'instrument FASEP-études) pour l'aide à la réalisation de projets d'investissement, tout en assurant la promotion du savoir-faire et des technologies françaises. Ces dons permettent notamment de financer des études de faisabilité, réalisées par des consultants français, pour des projets de développement d'infrastructures. La direction générale du Trésor et de la politique économique, qui instruit les dossiers et les soumet à un comité interministériel pour décision, s'attache à sélectionner les projets qui ont les meilleures chances d'être ensuite réalisés, soit grâce aux ressources propres du pays concerné, soit en faisant appel aux sources de financements disponibles, notamment auprès des banques multilatérales. L'instruction s'attache également à vérifier que des entreprises françaises sont susceptibles de participer à la réalisation de fait du projet, afin de promouvoir à l'international les savoir-faire et les technologies françaises en plus de contribuer au développement des pays bénéficiaires.

Le lancement des négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2001, dites « Cycle de Doha pour le Développement », s'est accompagné de l'engagement des pays développés d'accroître leur aide au renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Concrètement, le CICID a créé en 2002 le Programme Français de Renforcement des Capacités commerciales (PRCC), cogéré par l'AFD et le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Les projets, identifiés par les agences de l'AFD et les missions économiques, en lien avec les pays bénéficiaires (et leur plan stratégique de réduction de la pauvreté), permettent par des dons de renforcer très concrètement les capacités commerciales de ces pays (création d'une indication géographique, mise aux normes sanitaires d'une unité de production, etc).

Cette action permet également de financer le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) qui co-finance dans les pays émergents et en développement des projets liés à la prévention du changement climatique, la protection de la biodiversité et la gestion des eaux internationales.

L'ADETEF enfin gère, coordonne et facilite la mise à disposition de l'expertise du MINEFI pour les activités de coopération technique internationale contribuant à améliorer la gouvernance économique, financière et industrielle. Ses actions sont financées par ce programme et de façon croissante par des organismes multilatéraux (Union Européenne, Banque Mondiale,...).



### Action n° 03 : Traitement de la dette des pays pauvres

**La France met en œuvre des traitements de dette, en faveur des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, décidés dans le cadre multilatéral du Club de Paris ou de manière bilatérale.**

Ces traitements contribuent à rendre soutenable la dette extérieure de ces pays ou à leur permettre de faire face à une crise de liquidité temporaire.

La plupart de ces traitements sont décidés dans le cadre du Club de Paris, groupe informel de créanciers publics dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de nations endettées et dont la Présidence et le Secrétariat sont assurés par la France. Dans certains cas, et principalement en faveur des pays de la zone de solidarité prioritaire et des pays éligibles à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPT), la France décide d'aller au-delà des décisions prises dans le cadre du Club de Paris et de mettre en œuvre des traitements de la dette plus favorables.

Ces traitements de dette sont mis en œuvre grâce aux crédits de cette action ainsi que via le compte spécial « Prêts à des Etats étrangers pour consolidation de dettes envers la France ».

Les crédits de cette action sont utilisés pour indemniser l'Agence française de développement (AFD) pour les annulations décidées dans le cadre de traitements en Club de Paris ou du fait de décisions bilatérales (par exemple, dispositions de la LFI de 1990 et de la LFI de 1995, dites respectivement "Dakar 1" et "Dakar 2" annulant l'encours des créances d'aide publique au développement sur certains pays d'Afrique subsaharienne).

Cette action comprend également les crédits destinés à compenser pour les institutions multilatérales de développement le coût des annulations de dette décidées, de manière à ce que leurs moyens d'actions en faveur du développement soient pleinement garantis.

## Objectifs et indicateurs

### Introduction - Présentation stratégique :

Les quatre objectifs du programme reprennent les orientations françaises en matière d'aide publique au développement (APD), tout en intégrant les spécificités de l'action du MINEFI :

1. **Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux ;**
2. **Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement ;**
3. **Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement ;**
4. **Promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière.**

Les indicateurs suivis et présentés ci-après mesurent les résultats d'actions conduites dans un contexte international et doivent donc être appréciés en conséquence : la France ne peut à elle seule maîtriser totalement leur évolution, en particulier lorsque ils mesurent l'activité la performance d'une institution multilatérale dont la France n'est qu'un des actionnaires.

Les objectifs de performance du programme « Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers » de la mission « Prêts à des Etats étrangers » étant proches de ceux du présent programme, le choix a été fait de développer des indicateurs communs aux deux programmes, retracés ci-après. Ainsi, tous les indicateurs du programme "Aide



économique et financière au développement" **représentatifs de l'activité de l'AFD** retracent la performance globale de cette activité, qu'elle soit mise en œuvre à travers les crédits du programme "Aide économique et financière au développement" ou ceux du programme « Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers ».

**Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux.**

S'assurer que les crédits affectés aux banques et aux fonds multilatéraux sont utilisés en cohérence avec les priorités géographiques et sectorielles françaises est un sujet central pour la mise en œuvre du programme.

Les deux indicateurs retenus permettent de mesurer le ciblage sectoriel (indicateur n° 1) et géographique (indicateur n° 2) des aides multilatérales financées en partie par la France.

- L'indicateur n°1 permet de mesurer la part des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux, globalement affectée aux secteurs prioritaires pour la France. Il renseigne sur la sélectivité sectorielle des projets multilatéraux, compte tenu des priorités affichées par le CICID :

Eau et assainissement

Education

Santé / SIDA

Infrastructures et développement urbain

Environnement et ressources naturelles

Agriculture et sécurité alimentaire

		2003	2004
	Unité	Réalisation	Réalisation
<b>Eau et assainissement (concourt à l'OMD 7 cible 10)</b>	%	<b>6,3%</b>	<b>5,9%</b>
<b>Education (concourt à l'OMD 2)</b>	%	<b>10,7%</b>	<b>11,2%</b>
<b>Santé / SIDA (concourt aux OMD 4,5 et 6)</b>	%	<b>13,5%</b>	<b>12,5%</b>
<b>Infrastructures et développement urbain</b>	%	<b>20,2%</b>	<b>21,1%</b>
<b>Environnement et ressources naturelles (concourt à l'OMD 7 cible 9)</b>	%	<b>1,9%</b>	<b>1,3%</b>
<b>Agriculture et sécurité alimentaire</b>	%	<b>17,6%</b>	<b>17,1%</b>

La répartition entre les différentes priorités est donnée ci-dessus à titre d'information. La fixation de cibles porte sur les priorités prises dans leur ensemble (cf. indicateur n° 1 ci-dessous).

- L'indicateur n°2 permet d'apprécier la sélectivité géographique de l'aide multilatérale sur trois périmètres qui ont une importance particulière pour la France : l'Afrique subsaharienne, les Pays les moins avancés (PMA) et notre Zone de solidarité prioritaire<sup>(1)</sup> (ZSP). Pour mémoire, en ce qui concerne l'aide bilatérale, la France s'est engagée à consacrer les deux tiers de son aide à l'Afrique et à porter son aide consacrée aux PMA à 0,15% de son Revenu national brut (RNB) d'ici 2012.

La détermination de cibles pour ces deux indicateurs est rendue particulièrement délicate par le fait que leur évolution est principalement déterminée par les décisions stratégiques de la Banque mondiale, qui représente environ 90% du volume de l'aide incluse dans le périmètre retenu et sur laquelle l'influence de la France est bien évidemment limitée. Malgré cette contrainte, un objectif de ciblage géographique de l'aide a été fixé pour 2006 à 50% sur la ZSP et les PMA et à 45% sur l'Afrique subsaharienne. Ces cibles impliquent de renforcer la concentration de l'aide multilatérale sur les pays les plus pauvres et les plus importants pour la France.

<sup>1</sup> Y compris l'Afghanistan.

En ce qui concerne la cible sectorielle, l'objectif est de veiller à ce qu'au moins 80% de l'aide multilatérale demeure globalement tournée vers les secteurs considérés comme prioritaires. Une ventilation de cette cible par secteur prioritaire ne serait pas pertinente ni représentative eu égard aux différentes nomenclatures en cours au sein des différentes banques et fonds.

**Indicateur n° 1 : Part des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux affectée aux secteurs prioritaires pour la France.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Part des ressources affectées aux secteurs prioritaires pour la France	%	78,5		74,5	75	80

**Indicateur n° 2 : Part des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Afrique subsaharienne	%	45,8		41,8 à 43,8	45	47
PMA	%	46,8		47 à 49	50	50
ZSP	%	52,7		48,8 à 49,8	50	50

**Précisions méthodologiques sur les indicateurs 1 et 2 :**

**Sources des données :** Rapports d'activité des banques multilatérales de développement (Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement). Seules les ressources à conditions préférentielles des banques multilatérales de développement (Association internationale de développement, Fonds des opérations spéciales, Fonds africain de développement, Fonds asiatique de développement) sont comptabilisées (en engagements nets). Pour l'évaluation de la concentration géographique des efforts, sont pris en compte en plus des institutions généralistes mentionnées ci-dessus le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds multilatéral du protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et le Fonds international de développement agricole.

Les différents fonds sont pondérés en fonction de l'importance de leurs engagements ainsi que du niveau de la participation française à leur dernière reconstitution. La ventilation sectorielle des projets est effectuée à partir des nomenclatures des différentes institutions concernées.

**Mode de calcul :**

**Indicateur 1 :** Montant des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux affectées aux différents secteurs prioritaires pour la France / Montant total des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux

**Indicateur 2 :** Montant des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux affectées aux zones prioritaires / Montant total des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux.

**Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen) : Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement.**

Conforter ou rétablir la stabilité macro-économique et créer les conditions de la croissance des pays en développement sont des composantes centrales de toute action de coopération. L'aide budgétaire aux pays pauvres permet de faire face à des déséquilibres de leurs finances publiques, de préserver des dépenses dans les secteurs sociaux et d'accès aux services de base et de conduire des réformes structurelles pour la réduction de la pauvreté, dans le cadre de programmes consolidés. Ainsi, cette forme d'aide est cohérente avec la volonté de la France, rappelée lors de la conférence de Monterrey sur le financement du développement, de participer financièrement au "rétablissement de la soutenabilité de la dette des pays en développement", notamment dans le cadre de l'initiative PPTE.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (mars 2005) a dessiné plusieurs pistes d'amélioration, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation entre les différents bailleurs. C'est pourquoi l'indicateur mesure la part de l'aide budgétaire harmonisée. Cet effort d'harmonisation des bailleurs permet une réduction des coûts de transaction de l'aide et une

amélioration de son efficacité. La cible de résultat, ambitieuse, est de multiplier par deux entre 2005 et 2008 la part de l'aide française harmonisée.

**Indicateur n° 1 : Part de l'aide budgétaire française qui s'inscrit dans un processus harmonisé entre les bailleurs de fonds et/ou dans un cadre régional**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	12		14	10	15	20

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Statistiques du MINEFI et données de l'AFD.

**Mode de calcul :**

Crédits budgétaires sous-jacents aux aides budgétaires harmonisées<sup>2</sup> entre les bailleurs de fonds et financées par le MINEFI / Crédits budgétaires sous-jacents à l'ensemble des aides budgétaires financées par le MINEFI.

Seules sont comptabilisées dans cet indicateur les aides budgétaires financées par le MINEFI. Les aides financées sur budget propre de l'AFD ainsi que les contrats de désendettement -développement ne sont pas pris en compte dans cet indicateur.

**Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement.**

Le renforcement de l'efficacité de la mise en œuvre des crédits pour le développement suppose de contrôler l'efficacité en terme de qualité des opérations menées. La France mène, avec les autres bailleurs de fonds, des travaux sur l'amélioration de l'efficacité de l'aide et en particulier sur l'harmonisation et la coordination. Elle développe également, à l'instar de ses partenaires, l'évaluation des politiques qu'elle met en œuvre et contribue à la réalisation de travaux d'évaluation menés au niveau international.

En outre, dans le cadre de sa participation aux objectifs du millénaire pour le développement, la France s'est engagée à octroyer une aide plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté (affectation des ressources selon la performance des pays). Elle s'attache également à traiter les problèmes spécifiques des pays peu performants en terme de gestion publique des flux d'APD, de mise en œuvre des politiques de stabilisation macro-économique, de respect des normes sociales et environnementales ou de gouvernance.

Trois indicateurs ont été retenus pour cet objectif :

Le premier mesure l'effet de levier de l'AFD dans sa fonction de prêteur aux pays en développement. La cible consiste à maintenir inchangé d'ici 2008 le ratio entre prêts et subvention. Un ratio plus élevé ne serait pas nécessairement souhaitable si cela revenait à réduire fortement le caractère concessionnel des prêts accordés.

Les deux autres analysent la capacité de l'AFD ainsi que de la Banque mondiale à mener avec succès des projets et à prendre les mesures qui s'imposent en cas de problème :

Pour l'indicateur 2, la Banque mondiale poursuit une cible de 80% de projets au moins satisfaisants. Il est proposé de rechercher un niveau encore plus ambitieux de 82% d'ici 2008. S'agissant de l'AFD, la cible retenue revient à prolonger la tendance à l'amélioration de la qualité des projets enregistrée au cours des dernières années.

S'agissant de l'indicateur 3, la Banque mondiale a pour objectif de mettre en œuvre des mesures correctrices pour au moins 80% des projets ayant rencontré des problèmes. Il est proposé de retenir une cible de 85% afin d'encourager la Banque mondiale à améliorer encore son niveau de réactivité. S'agissant de l'AFD, l'objectif de moyen terme est de se rapprocher de la norme de 80% retenue par la Banque mondiale.

**Indicateur n° 1 : Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'Etat.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
€	2,3		3,1	3	3	3

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Etats financiers et plan d'affaires de l'AFD et justificatifs comptables de l'Etat.

<sup>2</sup> au sens de l'indicateur n°9 de la Déclaration de Paris

**Construction de l'indicateur :**

Montant des engagements totaux bruts de l'AFD sous forme de prêts vers les pays en développement / Coût Etat découlant des prêts bonifiés octroyés par l'AFD (mesuré par la valeur actuelle nette des bonifications futures).

**Indicateur n° 2 : Part des projets de l'AFD et de la Banque mondiale qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
AFD	%	64	64	nd	65	67
Banque mondiale	%	75	79	nd	80	82

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Rapport du bureau de l'évaluation des opérations de la Banque mondiale (OED), Système d'Information Stratégique de l'AFD.

**Construction de l'indicateur :****Sous-indicateur AFD :**

Nombre de projets de l'AFD qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement / Nombre total de projets de l'AFD

**Sous-indicateur BM :**

Nombre de projets de la Banque mondiale qui sont jugés au moins satisfaisants dans la réalisation de leurs objectifs de développement / Nombre total de projets de la Banque mondiale

L'indicateur sera mis à jour annuellement dans le cas de la Banque mondiale et tous les deux ans dans le cas de l'AFD afin d'avoir une cohorte de projets suffisante (la date de référence de chaque projet est dans ce cas le moment de l'exigibilité de son rapport de suivi et d'évaluation). Sont retenus les projets qui sont jugés "satisfaisants" ou "très satisfaisants" dans la réalisation de leurs objectifs de développement.

**Indicateur n° 3 : Part des projets de l'AFD et de la Banque mondiale qui ont fait l'objet de mesures correctrices parmi ceux qui ont connu des problèmes à l'exécution**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
AFD	%	ND	75	ND	75	80
Banque mondiale	%	88	83	ND	85	85

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Système d'Information Stratégique de l'AFD, rapport annuel de performance des projets (ARPP) de la Banque mondiale.

**Construction de l'indicateur :** s'agissant de l'AFD, l'indicateur mesure la part des projets considérés comme "à problème" qui ont fait l'objet de mesures correctrices (à savoir sortie du portefeuille, amélioration de la qualité du projet ou supervision particulière). La Banque mondiale met à jour un indicateur identique, qu'elle nomme "indicateur de proactivité".

**Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière.**

La finalité principale de l'action des pouvoirs publics en matière d'aide au développement est bien entendu la réduction de la pauvreté et l'atteinte d'ici 2015 des objectifs du millénaire. Toutefois, à l'intérieur de ce cadre, la promotion de l'expertise française est également recherchée. Ainsi, il est cohérent d'aider les maîtres d'ouvrage des pays destinataires de l'aide à faire aboutir leurs projets d'investissement grâce à des études amont plus complètes et plus conformes aux standards internationaux, tout en recherchant lorsque cela est possible et pertinent une forte implication des technologies et du savoir-faire français.

Quatre indicateurs sont associés à cet objectif : les deux premiers portent sur l'activité du Groupement d'intérêt public Assistance au Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières (ADETEF), en charge de la coopération technique économique et financière du MINEFI ; les deux derniers indicateurs ont pour objet les études réalisées en amont de projets par le FASEP-études.

- Le premier rend compte de la performance de l'ADETEF en rapportant le nombre de jours de mission consacrés à l'assistance technique par le MINEFI (tous financements confondus) à la dotation budgétaire de l'ADETEF. La cible retenue revient à améliorer légèrement le ratio d'ici 2008, en prenant en compte les incertitudes quant au volume d'expertise fourni par les directions du MINEFI pour participer aux actions de coopération et l'effet de l'inflation (le maintien d'un niveau de ratio inchangé implique des efforts continus).

- Le second évalue la capacité de ce groupement à mobiliser des ressources extérieures. L'ADETEF gère des jumelages de l'Union européenne (depuis 1998) et répond directement à des appels d'offres émanant d'institutions financières internationales (depuis 2003), ce qui lui permet de générer des ressources propres. L'indicateur permet de mesurer le dynamisme de ce GIP dans ce domaine ainsi que sa capacité à faire fructifier l'expertise française auprès des organismes multilatéraux. La cible de l'ADETEF est de parvenir à porter à terme ses ressources propres à deux fois le niveau de ses subventions budgétaires : le ratio visé pour 2009 est de 1,9.

- Le troisième indicateur rend compte de la part des études réalisées par le FASEP qui débouchent sur des projets. Le résultat de l'indicateur et la cible retenue reflètent les aléas inhérents au caractère très en amont des études réalisées et à l'environnement des pays d'intervention.

- Le quatrième indicateur permet de mesurer le pourcentage d'études terminées et suivies de la réalisation effective du projet qu'elles permettaient de préparer pour lesquelles la réalisation du projet s'est faite avec la participation d'une ou plusieurs entreprises françaises. Le maintien de la cible 2009 au niveau de l'objectif 2006 se justifie dans un contexte de très forte compétition internationale, marqué notamment par le développement de la présence de nouveaux concurrents étrangers.

La nature du FASEP-études justifie de prendre une cible relativement lointaine pour les indicateurs n°3 et n°4, car il convient de tenir compte du délai parfois long entre les études de faisabilité et la réalisation effective des projets (du fait de la longueur des délais entre le lancement des études et la réalisation éventuelle des projets d'investissement). Par ailleurs, les résultats des indicateurs n°3 et n°4 dépendent pour partie d'éléments exogènes dont l'évolution ne peut être maîtrisée par les acteurs français du programme.

**Indicateur n° 1 : Nombre de jours consacrés à l'assistance technique internationale par le MINEFI par million d'euro de crédit budgétaire**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
jours par M€	1 255		1 325	1 325	1 325	1 350

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** rapport d'activité du CODICTI (Comité de direction de la coopération internationale).

**Mode de calcul :** Nombre de jours consacrés par le MINEFI à l'assistance technique internationale / Montant de la dotation budgétaire de l'ADETEF.

**Indicateur n° 2 : Ratio entre les ressources propres de l'ADETEF et sa dotation budgétaire**

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
ratio	1,11		1,17	1,77	1,8	1,9

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Etat prévisionnel des dépenses et des recettes pour 2005 de l'ADETEF

**Mode de calcul :** Montant des recettes prévues pour l'ensemble des activités sur contrats (UE, IFIs, MAE, etc.) et jumelages de l'UE (EPRD annuel initial) / Montant de la dotation budgétaire de l'ADETEF (EPRD annuel initial).

**Indicateur n° 3 : Part des études FASEP terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet d'investissement.**

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	18		20	20	20	22

**Précisions méthodologiques :**

**Sources des données :** Secrétariat du Comité interministériel d'examen FASEP.

**Mode de calcul :** Nombre d'études terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet d'investissement / Nombre total d'études terminées

**Indicateur n° 4 : Part des études FASEP terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet étudié avec la participation d'au moins une entreprise française**

	2003	2004	2004	2005	2006	2009
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	78		80	80	82	82

**Précisions méthodologiques :**

**Source des données :** Secrétariat du Comité interministériel d'examen FASEP.

**Mode de calcul :** Nombre d'études terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet étudié avec la participation d'au moins une entreprise française / Nombre total d'études terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet d'investissement.

## Projet annuel de performances : Justification des crédits

### Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Aide économique et financière multilatérale		1.127.626.913	<b>1.127.626.913</b>		612.360.877	<b>612.360.877</b>
02 Aide économique et financière bilatérale		1.770.850.000	<b>1.770.850.000</b>		182.850.000	<b>182.850.000</b>
03 Traitement de la dette des pays pauvres		236.200.000	<b>236.200.000</b>		171.200.000	<b>171.200.000</b>
<b>Total</b>		<b>3.134.676.913</b>	<b>3.134.676.913</b>		<b>966.410.877</b>	<b>966.410.877</b>

### Justification par action

#### Action n° 01 : Aide économique et financière multilatérale

##### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
<i>Autorisations d'engagement</i>	1.127.626.913	1.127.626.913
<i>Crédits de paiement</i>	612.360.877	612.360.877

#### Justification des éléments de la dépense par nature

##### DÉPENSES D'INTERVENTION

##### Transferts aux autres collectivités

1. Participation au groupe de la Banque mondiale et au FMI

Association internationale de Développement (AID)

L'Association internationale de Développement est le fonds multilatéral de la Banque Mondiale reconstitué tous les trois ans afin d'octroyer des dons et des prêts concessionnels aux pays en développement éligibles. L'AID est l'un des principaux bénéficiaires de l'aide économique et financière française au développement. La France s'est engagée le 22 février 2005 à verser 1073 M€ d'AE, soit 7,2% du fonds (ce qui fait de la France le cinquième contributeur). Le versement s'effectuera en trois années successives pour des montants respectifs de 363,20 M€, 357,30 M€ et 352,50 M€ en CP.

## FMI – bonification FRPC

La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) est le guichet par lequel le FMI accorde des prêts assortis d'un taux d'intérêt de 0,5% aux pays à faible revenu. Les programmes appuyés reposent sur des stratégies globales d'allègement de la pauvreté qui sont pilotées par les pays. La participation de la France à ce mécanisme, qui a fait l'objet d'un accord international en 1999, impliquera vraisemblablement de verser 11,30 M€ en AE=CP en 2006.

## 2. Participation aux groupes des Banques régionales

## Fonds africain de développement (FAD)

Le Fonds africain de développement constitue le guichet concessionnel de la Banque africaine de développement (BAD). Les 114,20 M€ en CP budgétés correspondent au deuxième des trois versements de notre participation à la dernière reconstitution de ce fonds, dont la France est le premier contributeur.

## Fonds asiatique de développement (FAsD)

Le Fonds asiatique de développement permet à la Banque asiatique de développement (BASD) d'accorder des dons et des prêts concessionnels à certains pays pauvres d'Asie. Dans le cadre de la huitième reconstitution de ce fonds, la France s'est engagée le 12 mai 2004 à verser 121,80 M€ d'AE qui seront payés par quatre annuités égales de 2005 à 2008.

- Contribution au fonds sectoriels

## AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

## Fonds international de développement agricole (FIDA)

Le Fonds international de développement agricole a pour objectif de lutter contre la pauvreté en milieu rural. Dans le cadre de la sixième reconstitution de ce fonds, la France s'est engagée à verser 8 M€ de CP par an, soit 24 M€ sur les trois années de reconstitution (2004-2006).

## COOPERATION TECHNIQUE

## METAC

Le FMI a établi cinq centres régionaux d'assistance technique, dont le Centre d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC), pour aider les pays à renforcer les moyens humains et institutionnels dont ils disposent pour concevoir et promulguer des politiques favorisant la croissance et le recul de la pauvreté. Ces centres organisent par ailleurs des formations à l'intention des fonctionnaires des pays membres par l'intermédiaire d'un réseau de six centres régionaux de formation. Créé à Beyrouth (Liban), en 2004, le METAC dessert dix pays du Moyen-Orient (Afghanistan, Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Libye, Soudan, Syrie, Cisjordanie et bande de Gaza, Yémen). La France s'est engagée auprès du FMI à financer ce centre d'assistance technique sur trois ans à hauteur de 1 M€ sur la période 2004-2006.

## AFRITAC



Dans le cadre de cette même initiative, deux centres régionaux d'assistance technique (AFRITAC) ont été créés en Afrique : l'un en Afrique de l'Ouest (couvrant le champ des 8 Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine ainsi que la Guinée, la Mauritanie et le Ghana), l'autre en Afrique de l'Est (Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie). Sur la période 2003-2005, AFRITAC Ouest a été financé par la France à hauteur de 1 M€ en AE. Il est d'ores et déjà prévu que le FMI sollicite la France courant 2006 pour continuer à aider ce centre à hauteur de 1 M€ sur trois ans, soit un montant identique à la première phase triennale de notre soutien.

#### Fonds de Doha pour le développement

Le Fonds de Doha pour le développement a pour objet de financer des formations de politique commerciale et d'analyse des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour des fonctionnaires de pays en voie de développement. Ce dispositif s'est montré efficace depuis sa création en novembre 2001 lors de la Conférence ministérielle de l'OMC de Doha et tous les grands pays y contribuent. La participation française s'élève en 2006 à 1 M€. en AE=CP.

#### Fonds cadre intégré d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés (PMA)

Lancé en 1997, ce dispositif rassemble des Institutions financières internationales (IFIs) qui joignent leurs efforts à ceux des donateurs et des PMA pour répondre aux besoins de ces derniers en matière de développement du commerce. Le cadre intégré servira de base aux propositions de renforcement du rôle des IFIs dans ce secteur ; suivant les prochaines décisions de la Banque mondiale et du FMI, il pourrait devenir le dispositif central de la communauté internationale en matière d'aide au commerce. Le maintien dans ce dispositif à hauteur de 0,50 M€ en AE=CP en 2006 permettra à la France de participer aux discussions en cours sur l'évolution du dispositif.

## SANTE

#### Fonds de lutte contre la poliomyélite

Le Fonds de l'Organisation mondiale de la santé "Initiative pour l'éradication mondiale de la poliomyélite" a été créé en 1988. Un arbitrage interministériel intervenu en novembre 2003 a prévu qu'une partie des engagements de la France en faveur de ce fonds serait à la charge du MINEFI, soit 5 M€ de CP en 2005 puis 10 M€ de CP en 2006.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

#### Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural

Une contribution de 40 M€ d'AE à l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la Banque africaine de développement a été annoncée le 1<sup>er</sup> avril 2005. 14 M€ seront décaissés en 2005 et 10 M€ sont prévus en crédits de paiement pour 2006 ; le reste de la contribution sera échelonné sur les années à venir.

## SECURITE NUCLEAIRE

#### Northern Dimension Environmental Partnership (NDEP)

Créé en décembre 2001, le fonds NDEP a pour objet de conduire des projets de dépollution dans le Nord-Ouest de la Russie, notamment en matière d'assainissement d'eau, de traitement des déchets ménagers et d'efficacité énergétique (volet environnemental), mais surtout de démantèlement des sous-marins nucléaires russes en mer de Barents (volet nucléaire). L'engagement de 40 M€ au titre du fonds NDEP, qui concerne le seul volet nucléaire, a été fait en deux tranches de 20 M€ en 2003 et 2004 ; la France est le deuxième contributeur derrière la Commission européenne. Par souci d'éviter les trésoreries dormantes, il a été convenu que les versements au fonds seraient étalonnés sur les exercices 2005-2008, en fonction des besoins du fonds. 3,60 M€ de CP ont été demandés à ce titre pour 2006.

#### Chernobyl Shelter Fund (CSF)

Les difficultés techniques rencontrées dans la réalisation du projet de sarcophage sur le réacteur endommagé de la centrale de Tchernobyl ont rendu nécessaire une reconstitution du fonds CSF. Faite sur la base des contributions historiques, la part de la France s'élève à 10,70 M€ supplémentaires et a été annoncée le 11 mai 2005. 4,50 M€ de crédits de paiement ont été demandés pour 2006 au titre de cet engagement.

## ENVIRONNEMENT

### Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

La France s'est engagée dans le cadre de la troisième reconstitution (2002-2005) du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à contribuer à hauteur de 164 M€ d'AE sur 4 ans. Les crédits de paiement à hauteur de 41 M€ correspondent à la dernière annuité.

### Protocole de Montréal

Une nouvelle reconstitution du fonds est prévue pour la période 2006-2008. Le maintien en valeur absolue de la participation de la France à ce dispositif implique d'ouvrir 40,80 M€ d'autorisations d'engagement en 2006. Le versement s'effectuera en trois ans à partir de 2007. L'inscription de 8,40 M€ de crédits de paiement en 2006 participera au respect des engagements pris pour la précédente phase triennale.

## DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

### Dépenses de participations financières

#### 1. Participation aux groupes des Banques régionales

##### Banque africaine de développement (BAD)

La France s'est engagée à participer à l'augmentation de capital de la Banque africaine de développement (BAD) à hauteur de 24,50 M€. en CP. Le versement de notre contribution est effectué en huit versements égaux, celui-ci est le huitième.

##### Société interaméricaine d'investissement (SII)

La Société interaméricaine d'investissement (SII) est un des principaux leviers d'action de la Banque interaméricaine de développement pour le développement du secteur privé en Amérique latine. La France est en arriéré vis-à-vis de la SII depuis 2001 et un calendrier d'apurement des échéances dues a été arrêté. Il prévoit que la France contribue à hauteur de 1,90 M€ en CP en 2006.

##### Banque ouest africaine de développement (BOAD)

La contribution de la France de 2,80 M€ en AE à la dernière augmentation de capital survenue en 2003 est étalée sur quatre ans, un dernier versement de 0,60 M€ en CP devant intervenir en 2006.

	AE	CP	Dépenses d'intervention	Dépenses d'opérations financières
<b>Sous action 1.1 Participation au groupe de la Banque mondiale et au FMI</b>	<b>1 084 326 913</b>	<b>374 487 463</b>	♦	
Association internationale de Développement	1 073 026 913	363 187 463	♦	
FMI – bonification FRPC	11 300 000	11 300 000	♦	

<b>Sous action 1.2 Participation aux groupes des Banques régionales</b>	<b>0</b>	<b>150 200 081</b>	◆	◆
Banque africaine de développement	0	3 062 500		◆
Fonds africain de développement	0	114 219 579	◆	
Fonds asiatique de développement	0	30 448 002	◆	
Société interaméricaine d'investissement	0	1 920 000		◆
Banque ouest africaine de développement	0	550 000		◆
<b>Sous action 1.3 Contribution aux fonds sectoriels</b>	<b>43 300 000</b>	<b>87 673 333</b>	◆	
Fonds international de développement agricole	0	8 000 000	◆	
METAC	0	333 333	◆	
AFRITAC	1 000 000	340 000	◆	
Fonds de Doha pour le développement	1 000 000	1 000 000	◆	
Fonds cadre intégré d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés (PMA)	500 000	500 000	◆	
Fonds de lutte contre la poliomyélite	0	10 000 000	◆	
Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural	0	10 000 000	◆	
Northern Dimension Environmental Partnership	0	3 600 000	◆	
Chernobyl Shelter Fund	0	4 500 000	◆	
Fonds pour l'environnement mondial	0	41 000 000	◆	
Protocole de Montréal	40 800 000	8 400 000	◆	

## Action n° 02 : Aide économique et financière bilatérale

### Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>1.770.850.000</i>	<i>1.770.850.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>182.850.000</i>	<i>182.850.000</i>

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Interventions d'aide bilatérale relevant de l'Agence française de développement (AFD)

Rémunération de l'AFD

La rémunération de l'AFD est une fonction exacte de la moyenne des engagements et des décaissements sur les trois outils d'intervention suivants:

- les dons projets (rémunération égale à 10% de l'assiette), qui dépendent du programme du Ministère des Affaires Etrangères "Solidarité à l'égard des pays en développement";
- les Contrats de Désendettement et de Développement (C2D) (rémunération de 2%) ; cette rémunération découle des engagements antérieurs pris par l'Etat français en Club de Paris sur les créances APD sur les pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTTE);
- les aides budgétaires (rémunération de 1%).

La demande de crédits de paiement de 21,50 M€ s'appuie sur les hypothèses suivantes : 62 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour les C2D, respectivement 65 M€ et 85 M€ d'autorisations d'engagement pour l'aide budgétaire et, pour ce qui concerne les dons projets, 220 M€ d'autorisations d'engagement et 170 M€ de crédits de paiement. Cette demande ne prend pas en compte la rémunération associée aux projets FSP existants transférés du MAE, dont le montant n'est pas encore connu aujourd'hui.

#### Evaluation des opérations relevant de l'AFD

Cette dotation vise à financer des évaluations rétrospectives de différentes initiatives bilatérales, notamment celles financées par la Réserve Pays Emergents (RPE) et des contributions de la France aux institutions financières multilatérales. Elle permet également la réalisation d'évaluations conjointes avec d'autres bailleurs de fonds.

Le montant de 0,60 M€ en crédits de paiement correspond au financement d'une part de consultants pour réaliser ces études (80%), et d'autre part de mise à disposition par l'AFD de moyens pour le département (20%).

- Gestion des opérations de prêts RPE

#### Rémunération de Natexis

La Direction des affaires institutionnelles de Natexis Banques Populaires reçoit une rémunération au titre de l'activité qu'elle s'est vue confier, au nom et pour le compte de l'Etat français, de la gestion des prêts du Trésor aux Etats étrangers (RPE) et des dons du Trésor destinés à des opérations d'aide extérieure (FASEP-études). En 2006, la dotation versée à ce titre s'élève à 3,70 M€ en AE=CP.

#### Evaluation et appui pour le montage de projets RPE

Chaque dossier soumis au Comité interministériel d'examen des projets pour un financement au titre des prêts aux Etats étrangers de la RPE fait systématiquement l'objet d'une évaluation préalable. Les crédits concernés par cette ligne servent principalement à rémunérer les missions d'expertise réalisées par des experts indépendants dans ce cadre. En 2006, la dotation est de 0,30 M€.

### **Subventions pour charges de service public**

#### Coopération technique et ingénierie

#### Dotations GIP ADETEF

L'Adetef (Assistance au Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières), opérateur du programme, est un groupement d'intérêt public dont la tutelle est exercée par la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique (DGTEPE). Cette agence de coopération technique apporte aux pays partenaires l'expertise du ministère dans la

réalisation de leurs projets de développement économique et de réforme institutionnelle. Elle intervient dans les pays émergents, en transition ou en développement sous de multiples formes : conseil, assistance à court, moyen et long terme, méthodologie et ingénierie pédagogique et audit dans des domaines tels que la procédure budgétaire, l'optimisation des systèmes fiscaux et la prévision. En 2006, la subvention versée au GIP ADETEF est de 4,55 M€ en AE=CP.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

### Transferts aux collectivités locales

#### Bonifications Outre-mer

Le montant en autorisations d'engagement présenté correspond à deux types d'engagements :

- 148,50 M€ pour la reconstitution des autorisations d'engagement sur les années antérieures à 2006.
- 45,90 M€ pour les nouveaux engagements 2006 dans un contexte de stabilisation de l'activité Outre-mer.

Les 18,20 M€ de crédits de paiement demandés se décomposent en 17,53 M€ pour les projets déjà engagés et 0,67 M€ au titre des nouveaux projets à engager en 2006.

### Transferts aux autres collectivités

#### Interventions d'aide bilatérale relevant de l'AFD

Les bonifications accordées par l'Etat visent à abaisser le taux d'intérêt de la ressource financière proposée par l'AFD aux bénéficiaires publics et privés. L'engagement juridique de l'Etat intervient lors de l'envoi annuel d'une lettre plafond, qui précise le montant maximal du coût pour l'Etat des engagements de l'AFD sur l'année visée. Ce coût s'étale sur plusieurs années car les paiements de la bonification à l'AFD au titre des prêts engagés cette année interviennent sur l'ensemble de la durée de ces prêts aux bénéficiaires.

#### Bonifications Etats étrangers

Le montant en autorisations d'engagement correspond à deux types d'engagements :

- 1205,50 M€ pour la reconstitution des autorisations d'engagement sur les années antérieures à 2006
- 220 M€ pour les nouveaux engagements; ce dernier montant correspond à la contribution du budget général à l'objectif d'autoriser l'AFD à mettre en place en 2006 pour 1,14 milliards d'euros de nouveaux projets, le reste (soit 210 M€) venant de l'action 2 du programme n°853 "Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des Etats étrangers", pour un coût total pluriannuel de 430 M€ pour l'Etat (soit 380 M€ en valeur actualisée nette).

Les 44,50M€ de crédits de paiement demandés correspondent à des besoins en crédits de paiement de 120,10 M€ (120,05 M€ pour les projets engagés et 50 k€ au titre des nouveaux projets à engager en 2006), après déduction de 75,60 M€ autofinancés par l'AFD par prélèvement sur la part de 50% de son résultat 2005 réservée par l'Etat dans l'hypothèse d'un résultat 2005 au moins égal à 151,20 M€.

#### Aide budgétaire à destination des Etats étrangers

Aide budgétaire à destination des Etats d'Afrique et de l'Océan Indien

L'aide budgétaire permet d'apporter des financements pour la mise en oeuvre de politiques sectorielles des Etats bénéficiaires. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'efficacité de l'aide au développement française, la DGTPPE souhaite prendre un engagement pluriannuel pour certains des bénéficiaires de ce type d'outil d'intervention, pour un montant total de 10 M€. Sur la

base d'un engagement sur 3 ans (année 2006 comprise), le montant des autorisations d'engagement 2006 doit alors être rehaussé de 20 M€ par rapport au montant des crédits de paiement demandé, pour un total de 85 M€.

### Coopération technique et ingénierie

#### FASEP-études

Le FASEP-études permet de financer des études de faisabilité en amont de projets d'investissement, des prestations d'assistance technique ou de coopération institutionnelle à finalité économique ou financière dans les pays en développement (hors Zone de solidarité prioritaire) et en transition. Ces actions font l'objet d'un examen en comité interministériel sur une base mensuelle. Les besoins en engagements et en tirage annuels sur cette ligne sont assez réguliers (de vingt à trente études par an environ consacrées pour plus d'un tiers au secteur de l'environnement, pour un tiers au secteur des transports, avec une montée en puissance des dossiers intervenant en appui des actions des bailleurs multilatéraux). En 2006, la dotation s'établit à 20 M€ en AE=CP.

#### Programme de renforcement des capacités commerciales

Le Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) est un dispositif bilatéral d'assistance technique qui découle des engagements pris à Doha en 2001 en faveur du renforcement des capacités commerciales des pays en développement. Une première phase triennale (2002-2005) de 25 M€ en AE dont 15 M€ financés par le MINEFI et 10 M€ par l'AFD a été conduite avec succès dans une douzaine de pays en Afrique et en Asie. Le lancement d'une deuxième phase triennale dans la perspective des prochaines négociations commerciales de l'OMC à Hong-Kong implique d'autoriser dès 2006 un engagement de 15 M€ du MINEFI ; par ailleurs, 4,50 M€ de crédits de paiement sont prévus au titre de cet engagement en 2006.

	AE	CP	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'intervention
<b>Sous action 2.1 Interventions d'aide bilatérale relevant de l'agence française de développement (AFD)</b>	<b>1 642 300 000</b>	<b>84 800 000</b>	♦	♦
Rémunération de l'AFD	21 500 000	21 500 000	♦	
Bonifications Etats étrangers et Outremer	1 620 000 000	62 700 000		♦
Evaluation des opérations relevant de l'AFD	800 000	600 000	♦	
<b>Sous action 2.2 Aide budgétaire à destination des Etats étrangers</b>	<b>85 000 000</b>	<b>65 000 000</b>		♦
Aide budgétaire à destination des Etats d'Afrique et de l'Océan Indien	85 000 000	65 000 000		♦
<b>Sous action 2.3 Gestion des opérations de prêts RPE</b>	<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	♦	
Rémunération de Natexis	3 700 000	3 700 000	♦	
Evaluations préalables d'opérations d'exportation	300 000	300 000	♦	
<b>Sous action 2.4 Coopération technique et ingénierie</b>	<b>39 550 000</b>	<b>29 050 000</b>	♦	♦
FASEP-études	20 000 000	20 000 000		♦
Dotation GIP ADETEF	4 550 000	4 550 000	♦	
Programme de renforcement des capacités commerciales	15 000 000	4 500 000		♦

**Action n° 03 : Traitement de la dette des pays pauvres****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>236.200.000</i>	<i>236.200.000</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>171.200.000</i>	<i>171.200.000</i>

**Justification des éléments de la dépense par nature****DÉPENSES D'INTERVENTION****Transferts aux autres collectivités****Indemnisation de l'AFD au titre de traitement de la dette**

Indemnisation au titre des annulations de dettes (Dakar I et II)

Les accords de Dakar prévoient l'annulation des échéances en principal et en intérêts dues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au titre de prêts accordés par la France et relevant de l'aide publique au développement. Les conventions passées entre l'Etat et les différents organismes gestionnaires de ces prêts (ex-BFCE, Banque de France, CCCE, Crédit National depuis devenu Natexis) sur l'application de ces annulations précisent que ces derniers seront indemnisés au fur et à mesure de la tombée des échéances. 166,10 M€ de crédits de paiement sont demandés pour 2006 au titre de ces accords.

Indemnisation au titre des réductions de taux d'intérêt des prêts (La Baule)

Ces dépenses proviennent de l'accord dit "La Baule" par lequel la France s'est engagée en juin 1990 à abaisser le taux d'intérêt de prêts accordés par la France au profit de quatre pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo et Gabon) à revenu intermédiaire de la zone Franc.

**Fonds multilatéraux de soutien aux pays très endettés**

Fonds multilatéraux de soutien aux pays très endettés pour les institutions régionales

Les annulations de dette entraînent pour les institutions multilatérales de développement une diminution des remboursements et donc des ressources disponibles dans le futur pour octroyer de nouveaux financements aux pays en développement. Afin de ne pas porter préjudice aux pays pauvres, la baisse des remboursements a été jusqu'ici compensée par des ressources extérieures additionnelles au fur et à mesure de leur arrivée à échéance, conformément aux engagements pris par les bailleurs en 1999 lors de l'adoption de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres très endettés).

Les négociations sur la reconstitution du fonds multilatéral pour les créances des pays PPTTE envers les institutions régionales devraient débiter au 3<sup>ème</sup> trimestre 2005. Une hypothèse conservatrice du montant total des besoins et du niveau de participation de la France à ce fonds (soit environ 7%) conduit à demander l'inscription d'autorisations d'engagement à hauteur de 70 M€ pour couvrir les dépenses prévisibles liées au progrès de l'initiative PPTTE (franchissement du point d'achèvement par de nouveaux pays éligibles). En outre, il faut prévoir des décaissements à hauteur de 5 M€ en 2006.

	<b>AE</b>	<b>CP</b>	<b>Dépenses d'intervention</b>
<b>Sous action 3.1</b> Indemnisation de l'AFD au titre de traitement de la dette	166 200 000	166 200 000	◆
Indemnisation au titre des annulations de dettes (Dakar I et II)	166 100 000	166 100 000	◆
Indemnisation au titre des réductions de taux d'intérêt des prêts (La Baule)	100 000	100 000	◆

<b>Sous action 3.2</b> Fonds multilatéraux de soutien aux pays très endettés	70 000 000	5 000 000	◆
Fonds multilatéraux de soutien aux pays très endettés pour les institutions régionales	70 000 000	5 000 000	◆

## Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	3.134.676.913	663.847.463	2.470.829.450
<i>Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)</i>	<i>531.282.993</i>	<i>302.563.414</i>	<i>228.719.579</i>
<b>Total pour le programme</b>	<b>3.665.959.906</b>	<b>966.410.877</b>	<b>2.699.549.029</b>

\* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Il est précisé que :

- l'incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 a été calculée au 1er août 2005, les montants mentionnés sont donc susceptibles d'évoluer d'ici au 31 décembre 2005 ;
- le tableau ci-dessus n'intègre pas les éventuels crédits de paiement qui pourraient faire l'objet d'un report entre les années 2005 et 2006.

L'incidence des autorisations d'engagement demandées en 2006 en termes de crédits de paiement est retracée ci-dessus, dans la justification des dépenses par nature.

Les autorisations de programme engagées avant 2006 et ayant une incidence sur les crédits de paiement futurs s'élèvent à 531,30 M€ :

- 302,60 M€ de crédits de paiement sont demandés en 2006
- 228,70 M€ de crédits de paiement seront ouverts après 2006

Les 966,40 M€ de crédits de paiement demandés dans le cadre du PLF 2006 se répartissent entre 302,60 M€ permettant de couvrir les autorisations de programme engagées avant 2006 et 663,80 M€ au titre des autorisations d'engagement demandées en 2006.

Les 228,70 M€ de crédits de paiement qui devront être ouverts après 2006 au titre des autorisations de programme engagées avant 2006 correspondent :

- aux contributions échelonnées aux Fonds africain de développement (FAD) et au Fonds asiatique de développement (FAsD)

114,20 M€ devront être prévus dans le PLF 2007 au titre du troisième (et dernier) versement français à la reconstitution du fonds africain de développement (FAD-10). Un total de 60,90 M€ de crédits de paiement devra être ouvert en 2007 et en 2008 pour payer les deux dernières contributions de la France à la huitième reconstitution du Fonds asiatique de développement (FAsD IX).

- à la participation française à l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural de la Banque africaine de développement



16 M€ seront décaissés après 2006 pour un engagement total de 40 M€, compte tenu des 14 M€ et des 10 M€ qui seront dépensés respectivement en 2005 et 2006.

- *à la participation de la France à divers fonds contribuant à l'amélioration de la sécurité nucléaire*

La France s'est engagée en 2003 et 2004 à hauteur de 40 M€ auprès du fonds NDEP (Northern Dimension Environmental Partnership). 5 M€ seront décaissés en 2005 et 3,60 M€ de crédits de paiement ont été demandés pour 2006 ; les dépenses ultérieures à prévoir s'élèvent donc à 31,40 M€.

En 2005, la France s'est engagée à verser une contribution de 10,70 M€ en AE au fonds CSF. 4,5 M€ de crédits de paiement sont prévus à ce titre pour 2006 ; les dépenses ultérieures s'élevant à 6,20 M€.

## Projet annuel de performances : Opérateurs

### Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			4.600.000	4.600.000	4.550.000	4.550.000
Transferts ou dotations			4.550.000	4.550.000		
<b>Totaux pour le programme</b>			<b>9.150.000</b>	<b>9.150.000</b>	<b>4.550.000</b>	<b>4.550.000</b>

Il s'agit des crédits versés à groupement d'intérêt public « Assistance au Développement des Echanges en Technologies Economiques et Financières (ADETEF)

### Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		30	32
<b>Total général</b>		<b>30</b>	<b>32</b>

### Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
ADETEF	24	
<b>Total général</b>	<b>24</b>	

### Présentation des principaux opérateurs

**ADETEF**

L'ADETEF est un groupement d'intérêt public dont la tutelle est exercée par la Direction Générale du Trésor et de la Prévision Economique (DGTPE).

L'ADETEF, agence de coopération technique du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie français (MINEFI), apporte aux pays partenaires l'expertise du ministère dans la réalisation de leurs projets de développement économique et de réforme institutionnelle. L'ADETEF intervient dans les pays émergents, en transition ou en développement sous de multiples formes : conseil, assistance à court, moyen et long terme, méthodologie et ingénierie pédagogique, audit, ... Chaque année, une cinquantaine de pays bénéficie d'une coopération avec les directions du MINEFI qui repose sur la mobilisation de l'expertise des cadres du ministère et des organismes sous tutelle.

L'expertise porte en particulier sur les domaines suivants :

- Procédure budgétaire, organisation du Trésor public, comptabilité publique, gestion de la trésorerie et de la dette publique ;
- Réglementation douanière, procédures de dédouanement et procédures de recouvrement, méthodologie des contrôles, régimes économiques, lutte contre la fraude et commerce international ;
- Optimisation des systèmes fiscaux, administration de l'impôt, contrôle fiscal, recouvrement ;
- Contrôle interne et audit publics, contrôle financier ;
- Prévision et conseil en politique économique ;
- Statistiques et études économiques et sociales ;
- Modernisation des administrations économiques et financières ;

- Définition des besoins de formation, mise en place de structures de formation, communication, gestion des ressources humaines ;
- Conseil pour le choix d'architectures informatiques et définition de schémas directeurs, sélection et adaptation de systèmes informatiques, définition de cahiers des charges, transferts de technologie ;
- Soutien au développement industriel, définition de politiques et de stratégies de développement des PME-PMI, développement économique local, partenariats public-privé ;
- Régulation des marchés et protection des consommateurs ;
- Énergie et développement durable.

L'ADETEF est rattachée à l'action 2 « aide économique et financière bilatérale » du programme « aide économique et financière au développement ».

Deux indicateurs ont été retenus pour l'ADETEF qui doivent permettre de mesurer le dynamisme et l'efficacité de la coopération française avec les pays en développement et en transition en matière de gouvernance économique et financière.

Indicateur n° 1 : Nombre de jours consacrés à l'assistance technique internationale par le MINEFI par euro de crédit budgétaire

Indicateur n° 2 : Ressources propres sur subvention budgétaire

## Financements de l'État

Opérateur financé par un seul programme :

Action intéressée / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 2 : aide économique et financière bilatérale</b>						
Subventions pour charges de service public			4 550 000	4 550 000	4 550 000	4 550 000
<b>Total</b>			<b>4 550 000</b>	<b>4 550 000</b>	<b>4 550 000</b>	<b>4 550 000</b>

## Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
4 550	50	0	8 754	<b>13 354</b>

(en milliers d'euros)

Destination	Dépenses de l'opérateur			
	Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
Destination activité bilatérale (hors siège)	0	2 518	0	<b>2 518</b>
Destination activité multilatérale	1 127	7 459	0	<b>8 587</b>
Destination activité siège Adetef	1 722	1 573	50	<b>3 345</b>
<b>Total</b>	<b>2 849</b>	<b>11 550</b>	<b>50</b>	<b>14 450</b>

### Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	24	30	32
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	18	22	28
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>52</b>	<b>60</b>

## Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

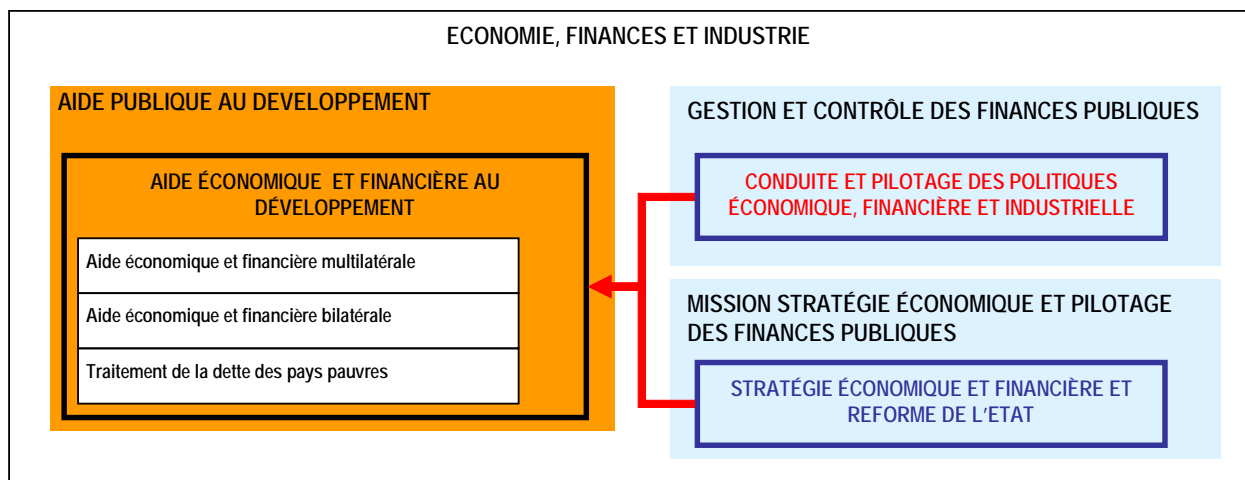
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

### Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



### Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Aide économique et financière multilatérale	612.360.877		+1.340.863	613.701.740
Aide économique et financière bilatérale	182.850.000		+1.242.083	184.092.083
Traitement de la dette des pays pauvres	171.200.000		+1.551.870	172.751.870
<b>Total</b>	<b>966.410.877</b>		<b>+4.134.816</b>	<b>970.545.693</b>

Ventilation des crédits de pilotage, de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	- 4 134 816
STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET RÉFORME DE L'ÉTAT (MISSION STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET PILOTAGE DES FINANCES PUBLIQUES)	- 2 524 991
CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE (MISSION GESTION ET CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES)	- 1 609 825

## Observations

### LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE

#### Présentation des interactions entre le programme « Aide économique et financière au développement » et le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat ».

Le programme « Aide économique et financière au développement » supporte la très grande majorité des crédits de l'aide publique au développement mise en œuvre par le MINEFI, mais il a été convenu de rattacher au programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat » les ressources humaines de la direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE) mettant en œuvre cette politique.

Celles-ci sont estimées à 33 ETP. Il n'a pas paru justifié d'imputer directement à ce programme les crédits du titre II afférents (0,2% de l'ensemble des dépenses). Cela aurait conduit à introduire des rigidités de gestion sans pour autant permettre une fongibilité significative avec les autres titres de dépenses. Il a ainsi été préféré d'en rendre compte en terme d'analyse des coûts.

#### Modalités de rapprochement et de ventilation des crédits du programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat » dans le programme « Aide économique et financière au développement ».

La part des coûts salariaux des effectifs de la DGTPE inscrits sur le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'Etat » et contribuant au programme « Aide économique et financière au développement » est de 5,49%. Ce coût est réparti, entre les actions du programme au prorata des ETP soit :

1,78 % sur l'action « Aide économique et financière multilatérale » ;

1,65 % sur l'action « Aide économique et financière bilatérale » ;

2,06 % sur l'action « Traitement de la dette des pays pauvres ».

### LES FONCTIONS DE SOUTIEN

#### Présentation des fonctions de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle ».

Placé sous l'autorité du directeur du personnel, de la modernisation et de l'administration (DPMA), le programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » est structuré en cinq actions :

1. « Etat-major, médiation et politiques transversales », c'est-à-dire : les cabinets ministériels, le secrétariat général ainsi que l'agence centrale des achats, le médiateur et le haut fonctionnaire de défense. Pour ce qui concerne la DPMA, figurent au sein de cette action les fonctions de pilotage du soutien apporté au ministère.

2. « Expertise, audit, évaluation et contrôle » qui recouvre les activités des corps de contrôle et d'inspection.

3. « Promotion de l'action du ministère » : ce sont les activités menées par le service de la communication (SIRCOM) : communication interne et externe pour favoriser l'adhésion des publics aux politiques ministérielles.

4. « Contribution au respect du droit et à la sécurité juridique » qui correspond aux activités prises en charge par la direction des affaires juridiques.

5. « Prestations d'appui et de support », soit les prestations en matière de systèmes d'information et d'administration électronique, de logistique, d'immobilier, de ressources humaines et de formation.

Les coûts des actions n°1, 3 et 5 sont ventilés dans les différents programmes de politique en fonction du concours qu'elles leur apportent (à l'exception du haut fonctionnaire de défense, du personnel mis à disposition d'autres administrations et des subventions de fonctionnement versées dans le cadre de conventions avec des organismes extérieurs ne participant pas au soutien des programmes de politique du MINEFI).

Les coûts des actions n°2 et 4 ne sont pas ventilés dès lors que leurs activités vers une multitude de bénéficiaires et pour des montants unitaires peu significatifs s'étendent bien au-delà du seul périmètre ministériel.

#### Modalités de rapprochement et de ventilation des dépenses du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » dans le programme « Aide économique et financière au développement ».

La part des coûts du programme « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle » ventilée dans le programme « Aide économique et financière au développement » correspond aux crédits participant au soutien des effectifs de la DGTPE contribuant à ce programme.

La répartition est effectuée selon la méthode décrite supra.

Pour mémoire : 5,49% dont :

1,78 % sur l'action « Aide économique et financière multilatérale »;

1,65 % sur l'action « Aide économique et financière bilatérale »;

2,06 % sur l'action « Traitement de la dette des pays pauvres ».





**Programme 209 :  
Solidarité à l'égard des pays en développement**

## Présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

### Présentation par action et titre des crédits demandés pour 2006

#### Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Animation et coordination de l'aide au développement	28.979.632	5.478.000		1.260.000	<b>35.717.632</b>	
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	60.720.030	33.258.000	2.000.000	103.193.000	<b>199.171.030</b>	165.600
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	26.761.791	8.153.000		106.090.000	<b>141.004.791</b>	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	81.444.680	5.224.000		585.762.000	<b>672.430.680</b>	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	3.536.474			1.073.231.000	<b>1.076.767.474</b>	
06 Aide aux populations touchées par les crises	1.110.671			49.734.000	<b>50.844.671</b>	
<b>Totaux</b>	<b>202.553.278</b>	<b>52.113.000</b>	<b>2.000.000</b>	<b>1.919.270.000</b>	<b>2.175.936.278</b>	<b>165.600</b>

#### Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2006	Fonds de concours attendus en 2006
01 Animation et coordination de l'aide au développement	28.979.632	5.478.000		1.260.000	<b>35.717.632</b>	
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	60.720.030	33.258.000	950.000	103.820.000	<b>198.748.030</b>	165.600
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	26.761.791	8.153.000		111.379.000	<b>146.293.791</b>	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	81.444.680	5.224.000		443.270.000	<b>529.938.680</b>	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	3.536.474			1.073.507.000	<b>1.077.043.474</b>	
06 Aide aux populations touchées par les crises	1.110.671			58.734.000	<b>59.844.671</b>	
<b>Totaux</b>	<b>202.553.278</b>	<b>52.113.000</b>	<b>950.000</b>	<b>1.791.970.000</b>	<b>2.047.586.278</b>	<b>165.600</b>

## Présentation par action et titre des crédits votés pour 2005 (loi de finances initiale)

## Autorisations d'engagement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Animation et coordination de l'aide au développement	67.183.947	4.674.542		1.260.360	<b>73.118.849</b>	
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	42.026.155	34.366.051	1.474.000	96.740.617	<b>174.606.823</b>	
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	72.124.142	8.934.936		101.670.454	<b>182.729.532</b>	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	109.945.803	5.523.970		474.541.217	<b>590.010.990</b>	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	744.927	193.000		249.991.704	<b>250.929.631</b>	
06 Aide aux populations touchées par les crises	837.374			63.276.725	<b>64.114.099</b>	
<b>Totaux</b>	<b>292.862.348</b>	<b>53.692.499</b>	<b>1.474.000</b>	<b>987.481.077</b>	<b>1.335.509.924</b>	

## Crédits de paiement

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2005	Prévisions de fonds de concours 2005
01 Animation et coordination de l'aide au développement	67.183.947	4.674.542		1.260.360	<b>73.118.849</b>	
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	42.026.155	33.663.751	1.000.000	108.448.617	<b>185.138.523</b>	
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	72.124.142	8.934.936		116.062.854	<b>197.121.932</b>	
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	109.945.803	5.523.970		468.199.487	<b>583.669.260</b>	
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	744.927	193.000		877.991.704	<b>878.929.631</b>	
06 Aide aux populations touchées par les crises	837.374			53.276.725	<b>54.114.099</b>	
<b>Totaux</b>	<b>292.862.348</b>	<b>52.990.199</b>	<b>1.000.000</b>	<b>1.625.239.747</b>	<b>1.972.092.294</b>	

## Présentation des crédits par titre et catégorie

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2004	Ouvertes en LFI pour 2005	Demandées pour 2006	Consommés en 2004	Ouverts en LFI pour 2005	Demandés pour 2006
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>		<b>292.862.348</b>	<b>202.553.278</b>		<b>292.862.348</b>	<b>202.553.278</b>
Rémunérations d'activité		274.804.584	185.575.227		274.804.584	185.575.227
Cotisations et contributions sociales		17.307.929	15.778.778		17.307.929	15.778.778
Prestations sociales et allocations diverses		749.835	1.199.273		749.835	1.199.273
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		<b>53.692.499</b>	<b>52.113.000</b>		<b>52.990.199</b>	<b>52.113.000</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		44.084.199	43.745.000		44.084.199	43.745.000
Subventions pour charges de service public		9.608.300	8.368.000		8.906.000	8.368.000
<b>Titre 5. Dépenses d'investissement</b>		<b>1.474.000</b>	<b>2.000.000</b>		<b>1.000.000</b>	<b>950.000</b>
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		1.474.000	2.000.000		1.000.000	950.000
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		<b>987.481.077</b>	<b>1.919.270.000</b>		<b>1.625.239.747</b>	<b>1.791.970.000</b>
Transferts aux ménages		109.048.292	82.709.000		109.048.592	82.709.000
Transferts aux entreprises			21.570.000			21.570.000
Transferts aux collectivités territoriales			11.500.000			11.500.000
Transferts aux autres collectivités		878.432.785	1.803.491.000		1.516.191.155	1.676.191.000
<b>Totaux hors fonds de concours prévus</b>		<b>1.335.509.924</b>	<b>2.175.936.278</b>		<b>1.972.092.294</b>	<b>2.047.586.278</b>
<i>Fonds de concours</i>			<i>165.600</i>			<i>165.600</i>
<b>Totaux y compris fonds de concours prévus</b>		<b>1.335.509.924</b>	<b>2.176.101.878</b>		<b>1.972.092.294</b>	<b>2.047.751.878</b>

### Évaluation des dépenses fiscales<sup>3</sup>

#### Dépenses fiscales dont l'objet principal contribue au programme

(en millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Résultat estimé pour 2004	Évaluation pour 2005	Évaluation pour 2006
210105 Amortissement exceptionnel des matériels consacrés à la recherche sur les maladies infectieuses touchant gravement les pays en développement.	7	5	4

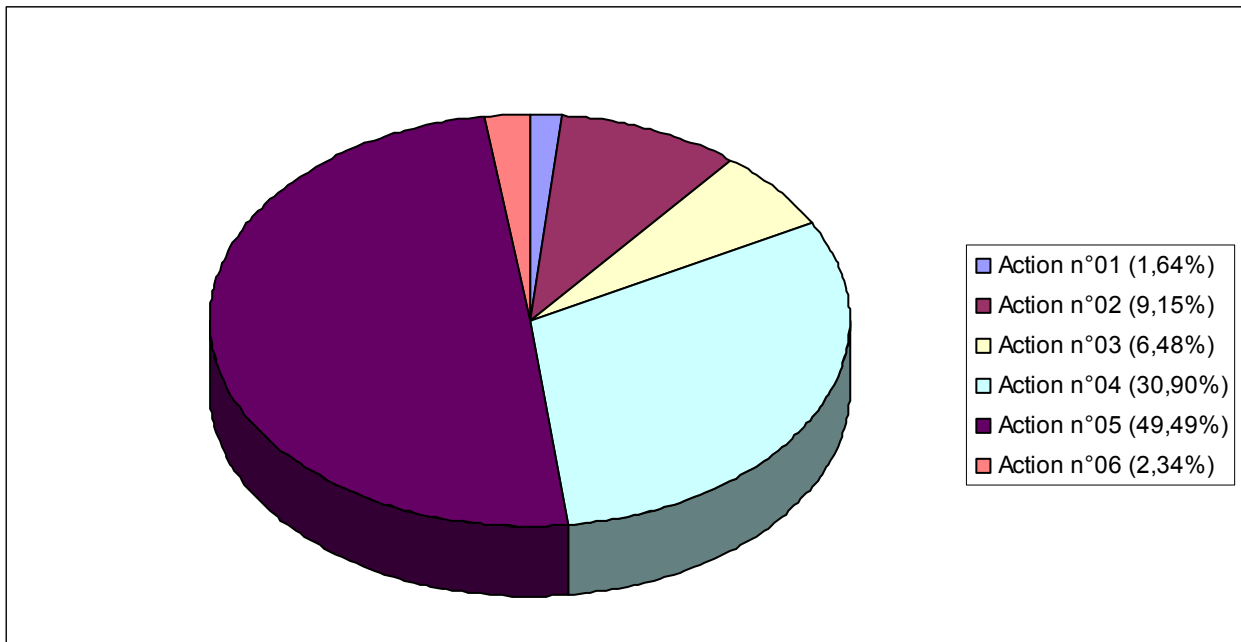
<sup>3</sup> Les dépenses fiscales sont décrites dans le tome II de l'annexe au projet de loi de finances intitulée « Évaluation des voies et moyens ». Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier et précisées dans le projet annuel de performances. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « \* » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de cette annexe, mais figure en revanche dans le tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens ».

## Projet annuel de performances : Présentation du programme, des actions, des objectifs et des indicateurs

### Présentation par action des crédits demandés pour 2006

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Animation et coordination de l'aide au développement	35.717.632	35.717.632
02	Affirmation de la dimension culturelle du développement	199.171.030	198.748.030
03	Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	141.004.791	146.293.791
04	Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	672.430.680	529.938.680
05	Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	1.076.767.474	1.077.043.474
06	Aide aux populations touchées par les crises	50.844.671	59.844.671
<b>Totaux</b>		<b>2.175.936.278</b>	<b>2.047.586.278</b>

### Répartition par action des autorisations d'engagement demandées pour 2006



## Présentation du programme

Le programme représente 69 % des crédits de la mission interministérielle « Aide publique au développement » (composée par ailleurs du programme « Aide économique et financière au développement » du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) et 45 % des crédits du Ministère des Affaires étrangères (MAE) (données PLF 2005).

### 1. Finalités générales du programme

Ce programme regroupe l'essentiel des moyens du MAE dédiés à la coopération avec les pays bénéficiant de l'aide publique au développement (APD) au sens du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (cf. liste en annexe 1). Par ailleurs, il vise à donner à la France les moyens de répondre aux situations de crise et de post-crise.

Le MAE met en œuvre les orientations fixées par le CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement). Ce comité, présidé par le Premier ministre, est chargé de la définition des axes prioritaires de la politique française d'APD et, d'une manière plus générale, fixe la doctrine française en matière de coopération. Il détermine les contours de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) regroupant les pays de concentration de la coopération française.

### 2. Environnement dans lequel s'inscrit le programme

Le document de politique transversale sur la politique française en faveur du développement précise le cadre stratégique de l'aide au développement et recense les programmes qui y contribuent.

Les objectifs fixés par le Président de la République et le Gouvernement en matière d'APD guident les actions de ce programme, qui s'inscrit également dans le cadre retenu par la communauté internationale, en particulier les Objectifs du Millénaire adoptés par les Nations Unies en 2000.

Contribuant au développement sous tous ses aspects, économiques, sociaux et culturels, l'action de la France repose, dans les pays concernés, sur le partenariat avec des institutions et organismes nationaux, multinationaux et de pays tiers, gouvernementaux ou non gouvernementaux. Outre les institutions, elle mobilise la société civile française, acteur important du développement.

### 3. Services et opérateurs

#### a. Services du MAE (administration centrale)

La direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) met en œuvre ce programme.

La direction des Nations Unies et des organisations internationales (DGP/NUOI), la délégation à l'action humanitaire (DAH) et le service des affaires francophones (FR) participent également à sa réalisation.

#### b. Le réseau

Les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) sont chargés, sous l'autorité de l'Ambassadeur et dans le cadre du plan d'action de l'Ambassade, d'une mission de conception, de mise en œuvre et d'animation des actions de coopération de la France dans les domaines de la culture et du développement. Ils s'appuient notamment sur un réseau de 79 établissements culturels français, 147 Alliances françaises et 21 centres de recherche.

#### c. L'Agence française de développement (AFD)

Elle participe à la mise en œuvre de l'aide-projet avec ses agences locales ou régionales et conformément aux conclusions du CICID. La réforme de la coopération, définie par le CICID du 20 juillet 2004, a été précisée et complétée par le CICID du 18 mai 2005. Elle s'inscrit dans la perspective de l'augmentation de notre APD. Elle recentre le MAE sur le pilotage stratégique de l'APD et confie de nouvelles tâches opérationnelles à l'AFD. Le CICID a élargi la compétence opérationnelle de l'AFD, dans la ZSP. Elle s'étend désormais aux secteurs suivants : agriculture et développement rural ; santé et éducation de base ; formation professionnelle ; environnement ; secteur privé ; infrastructures et développement urbain. Cette réforme conforte le rôle du MAE comme celui des ambassadeurs dans l'animation et la coordination du dispositif français de coopération.

#### d. Les opérateurs LOLF

Pour mettre en œuvre ce programme, le MAE s'appuie sur :

- ADIT (Agence pour la diffusion de l'information technologique) ;
- AFAA (Association française d'action artistique) ;
- AFVP (Association française des volontaires du progrès) ;
- ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) ;
- GIP FCI (Groupement d'intérêt public France coopération internationale) ;
- agence EDUFRANCE (Groupement d'intérêt public assurant la promotion dans le monde de l'offre française de formation supérieure) ;
- EGIDE (Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux) ;
- CFI (Canal France International).

**4. Le responsable du programme** est le directeur général de la coopération internationale et du développement.

**Annexe 1 – Liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le CAD – 1<sup>er</sup> janvier 2003\***

<b>Partie I : Pays en développement (APD)</b>	<b>Pays les moins avancés (PMA)</b>  <b>RNB &lt; 900\$ + critères de développement humain et de vulnérabilité économique</b>	Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, République Centrafricaine, Comores, République Démocratique du Congo, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Kiribati, Laos, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, Rwanda, Iles Salomon, Samoa, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Timor oriental, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zambie	
	<b>Pays à faible revenu (PFR)</b>  <b>(RNB par habitant &lt; \$ 745 en 2001)</b>	Arménie, Azerbaïdjan, Cameroun, Congo-Brazzaville, Corée, Côte d'Ivoire, Géorgie, Ghana, Inde, Indonésie, Kenya, Rép. Kirghize, Moldavie, Mongolie, Nicaragua, Nigeria, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tadjikistan, Vietnam, Zimbabwe	
	<b>Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (PRIT)</b>  <b>(RNB par habitant \$ 746 - \$ 2 975 en 2001)</b>	Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Chine, Colombie, Cuba, Rép. Dominicaine, Égypte, Salvador, Équateur, Fidji, Guatemala, Guyana, Honduras, Irak, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Macédoine (Ancienne République yougoslave), Maroc, Iles Marshall, États fédérés de Micronésie, Namibie, Niue, Paraguay, Pérou, Philippines, Serbie et Monténégro, Sri Lanka, St Vincent et Grenadines, Suriname, Swaziland, Syrie, Thaïlande, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Zones sous administration palestinienne	
	<b>Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (PRITS)</b>  <b>(RNB par habitant \$ 2 976 - \$ 9.205 en 2001)</b>	Botswana, Brésil, Chili, Iles Cook, Costa Rica, Croatie, Dominique, Gabon, Grenade, Liban, Malaisie, Maurice, Nauru, Panama, Sainte-Lucie, Venezuela	<b>Seuils d'accession aux prêts de la Banque mondiale (\$ 5 185 en 2001)</b> Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Barbade, Mexique, Oman, Iles Palaos, Seychelles, St-Christophe-et-Niévès, Trinité et Tobago, Uruguay
	<b>Pays à revenu élevé (PRE)</b>  <b>(RNB par habitant &gt; \$ 9 206 en 2001)</b>	Bahrein	

**Annexe 2 – Zone de solidarité prioritaire**

<b>En Afrique du Nord</b>	Algérie, Maroc, Tunisie
<b>En Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien</b>	Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République Centrafricaine, Comores, Congo-Brazzaville, République Démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tome et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe
<b>En Asie</b>	Afghanistan (A la demande du CICID et compte tenu de la situation dans ce pays, l'Afghanistan bénéficie des crédits du FSP), Cambodge, Laos, Vietnam
<b>Dans la Caraïbe</b>	Cuba, Haïti, République Dominicaine, Suriname
<b>Au Moyen-Orient</b>	Liban, Territoires palestiniens, Yémen
<b>Dans le Pacifique</b>	Vanuatu

\* Dernière liste validée par le CAD.



## Présentation des actions



### Action n° 01 : Animation et coordination de l'aide au développement

Cette action regroupe les activités transversales qui participent à la mise en œuvre de l'aide au développement française et de la coopération non gouvernementale, dans les 150 pays figurant dans la liste du CAD (cf. annexe 1).

#### 1. Coordination des moyens et de la mise en œuvre

Cette action comporte les activités participant à l'élaboration de la politique de coopération internationale et de développement et veillant à la conformité des programmes et projets du MAE avec les directives arrêtées par le Gouvernement, notamment au sein du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), dont le MAE assure le secrétariat, conjointement avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Il s'agit notamment d'animer et de coordonner la réflexion au sein de la DGCID en vue de la définition des orientations du MAE en matière d'APD.

Ceci inclut en outre les activités visant à l'articulation et à la cohérence entre les interventions du Ministère des Affaires étrangères et celles des organisations européennes et internationales. Dans cette perspective, la DGCID appuie les autres directions et services du MAE chargés des négociations européennes et internationales en matière d'aide au développement et de coopération culturelle, scientifique et technique (concertation avec les autres bailleurs de fonds, réalisation d'études, coordination de la production de statistiques). La DGCID travaille en étroite liaison avec les organisations de solidarité internationale (OSI) et les institutions et entreprises intervenant dans l'aide publique au développement, dans le cadre d'orientations du Gouvernement en matière de soutien à la coopération non gouvernementale.

En outre, la DGCID veille à assurer la cohérence et la bonne utilisation des moyens qui lui sont affectés. Dans ce cadre, la DGCID, avec l'appui de la Direction des affaires budgétaires et financières du ministère prépare, présente et exécute le budget affecté au programme.

Les orientations du MAE en matière d'APD sont exprimées dans des programmations annuelles sectorielles et géographiques, élaborées en liaison avec les différentes directions du MAE et les autres départements ministériels concernés, sur la base des propositions des postes diplomatiques, dans le respect des engagements internationaux de la France, et selon les lignes directrices retenues dans les stratégies sectorielles définies par le CICID.

La gestion des crédits, de fonctionnement et d'intervention (notamment Fonds de Solidarité Prioritaire - FSP), qui sont

dévolus à la coopération internationale et au développement, est incluse dans cette action.

En collaboration avec la Direction des ressources humaines, la DGCID conduit la gestion de ses personnels, notamment l'assistance technique et les personnels des Alliances françaises. Les opérateurs français sont invités à participer aux programmes et projets élaborés par les organisations européennes et internationales ou les principaux partenaires étrangers de la France. La DGCID exerce les fonctions de tutelle et de contrôle de la gestion des opérateurs avec lesquels elle établit un partenariat pour l'exécution de ses missions.

La DGCID programme et conduit des opérations d'évaluation des actions auxquelles elle participe (celles-ci pouvant également être conduites par des experts extérieurs au MAE), selon des modalités adaptées aux projets concernés : évaluations géographiques, sectorielles, de projets ou de programmes, dans un ou plusieurs pays. Il s'agit d'évaluations a posteriori. Les projets financés par le FSP (dans la Zone de solidarité prioritaire – ZSP - cf. annexe 2) font l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale externe. La DGCID et les Ambassades peuvent conduire des évaluations *ad hoc* si elles l'estiment nécessaire. Les conclusions des évaluations influencent la définition de nouveaux projets.

#### 2. Services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Les SCAC, sous l'autorité de l'Ambassadeur et dans le cadre du plan d'action de l'Ambassade, sont chargés de la conception, l'animation et la mise en œuvre de projets et programmes dans les domaines culturel, scientifique et de développement. Ils favorisent la mise en place de partenariats avec les pays concernés, le développement des échanges entre ceux-ci et la France, et la promotion des œuvres et du savoir-faire français à l'étranger. Ils participent, par leurs propositions, à l'élaboration des programmations annuelles géographiques.

Dans la ZSP, ils ont également pour mission de coordonner et d'appuyer les actions de coopération au développement.



## Action n° 02 : Affirmation de la dimension culturelle du développement

Cette action vise à favoriser le développement culturel des pays bénéficiant de l'APD, contribuant ainsi à leur développement au sens large.

### 1. Promotion de la langue française

Cette action vise la promotion, dans et hors contexte scolaire et universitaire, de la langue française (Il y a plus de 58 millions d'apprenants de français dans les systèmes éducatifs des pays du programme). Les politiques du français tiennent compte de deux impératifs : d'une part, passer d'une logique de l'offre à une logique de la demande, pour mieux adapter les actions à un contexte de plus en plus concurrentiel (d'où le lancement en 2004 d'un « plan pluriannuel pour le français à la conquête des nouveaux publics »), et, d'autre part, décliner les stratégies en fonction des grandes aires culturelles et linguistiques avec lesquelles nous dialoguons, par la mise en place de programmes régionaux de coopération sectorielle, comme le plan d'action pour le français dans le monde arabe et les pays émergents par exemple, ou le projet « français et audiovisuel » en Afrique francophone.

Les actions du MAE s'appuient sur des supports diversifiés :

- l'enseignement du français dans les établissements locaux et les centres culturels,
- le soutien aux enseignants des pays partenaires,
- et la diffusion du français par des publications, des productions audiovisuelles (radio, télévision, cinéma) ou le soutien à l'exportation des productions culturelles et artistiques françaises.

La DGCID veille à la cohérence des activités de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) avec les siennes. L'AEFE, sous tutelle du MAE, est un vecteur de la langue française. Ses crédits concourent à cette action mais, en raison de l'impact de ses activités sur les jeunes Français à l'étranger, elle relève du programme « Français à l'étranger et étrangers en France ».

### 2. Diversité culturelle et cultures du Sud

La culture constitue l'un des piliers du développement durable. A ce titre, la valorisation du patrimoine et de la création artistique, littéraire, cinématographique et audiovisuelle dans les pays en développement, la formation des artistes et des professionnels de la culture et de l'audiovisuel, la promotion des échanges culturels entre ces pays et la France, constituent des objectifs prioritaires.

Le MAE apporte ainsi son soutien aux institutions culturelles (musées, salles de spectacles, bibliothèques), aux opérateurs (associations, collectivités locales) et aux entreprises. Il contribue à la distribution des œuvres produites à l'échelon international, notamment dans le cadre de rendez-vous artistiques internationaux.

Des programmes soutiennent la création au Sud (par exemple Fonds Sud Cinéma, Plan Images Afrique) et contribuent à la professionnalisation et au développement des secteurs des pays concernés. Ils consistent en des

actions de formation, d'assistance, d'équipement, ou en des aides directes à la production audiovisuelle et à la distribution des œuvres des pays du Sud, en France et dans le monde. Le Fonds Sud Cinéma a soutenu 33 projets de films des pays du Sud en 2003.

Le MAE veille à la réduction de la fracture numérique (par exemple, le projet ADEN, d'aide et de soutien à la production de contenus par et pour le Sud, à l'établissement des cadres juridiques locaux, au développement de points d'accès publics à l'internet, et à la formation des populations à ces nouvelles technologies).

Le MAE favorise l'accès des populations concernées aux productions culturelles. Il met en place des programmes consacrés au développement de la lecture publique, au travers de réseaux de bibliothèques. Il organise ou soutient des festivals mettant en valeur le patrimoine et la création locale dans les pays concernés.

La mise en œuvre de ces objectifs, à la fois culturels et commerciaux, repose en grande partie sur des opérateurs spécialisés, l'AFAA pour les échanges artistiques, l'ADPF et le Bureau international de l'Édition française pour le livre et l'écrit, Unifrance pour le cinéma, le Bureau Export pour la musique française et CFI pour l'audiovisuel.

Dans la même perspective, le MAE contribue à la valorisation des cultures du sud sur la scène internationale. Il soutient la présence des créateurs des pays concernés dans les grands rendez-vous internationaux (biennales, foires, festivals) et facilite la distribution de leurs œuvres à l'étranger. Il organise en France, conjointement avec le Ministère de la Culture et de la Communication, des "Saisons culturelles" destinées à mettre en valeur les cultures de certains pays du Sud (2005 : Brésil, 2006 : pays francophones, 2007 : Arménie).

La professionnalisation des médias et le soutien à l'émergence de systèmes médiatiques économiquement viables et démocratiquement organisés sont également un objectif complémentaire qui favorise la diversité culturelle. La coopération dans les domaines de la jeunesse et des sports, facteur de cohésion sociale et de progrès économique, complète cette politique de promotion de la diversité culturelle. Dans cet esprit, le MAE concourt à l'élaboration d'une convention mondiale sur la diversité culturelle, sous les auspices de l'UNESCO et sur l'initiative du Président de la République.

### 3. Animer un réseau d'établissements culturels

Le MAE s'appuie, dans les pays concernés, sur un réseau de 79 centres et instituts culturels et de 147 alliances françaises. Ces établissements ne sont pas seulement des lieux d'enseignement du français ou de diffusion de la culture française. Ils constituent de véritables instruments de coopération dans des domaines tels que la lecture publique, la formation des artistes et des professionnels de la culture, la valorisation des cultures locales ou la diffusion de la culture scientifique et technique.



### Action n° 03 : Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement

Cette action regroupe les activités menées par le MAE dans les domaines scientifique, universitaire et de recherche dans les pays bénéficiant de l'APD, secteurs retenus comme prioritaires dans les conclusions du CICID du 18 mai 2005.

Sa finalité est double :

- dans les pays en développement, contribuer au développement par la formation des futures élites et le soutien aux activités de recherche sur place ou en faveur du développement ;
- dans les pays émergents, renforcer l'influence de la France au service de ses intérêts politiques, économiques, etc., en soutenant des coopérations dans les domaines universitaires et de la recherche, et en contribuant à la formation d'élites liées à notre pays.

Dans cette perspective, le MAE travaille en étroite relation avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

#### 1. Participation à la formation des élites

Cette action est mise en œuvre par des appuis aux systèmes nationaux d'enseignement supérieur pour la formation des futurs cadres.

Il s'agit donc de créer, en France, les conditions propices à l'accueil des futures élites étrangères, en mettant l'accent sur le niveau et les disciplines retenues comme stratégiques (étudiants de deuxième et troisième cycles, en économie, gestion, sciences, sélectionnés sur des critères d'excellence). Dans cette optique, le MAE veille à la mise en place de programmes de bourses, de diplômes conjoints, et encourage l'adaptation de l'offre universitaire et de recherche aux besoins spécifiques des étudiants et chercheurs étrangers. Ces mesures sont complétées par une offre de formation « à la française » sur place, quand elle est plus adaptée (filères francophones en Asie ou en Amérique latine

par exemple ; universités françaises comme l'université franco-arménienne). Elle permet de toucher un nombre plus important d'étudiants, à un coût moindre, et illustre la volonté de partenariat avec les institutions locales.

#### 2. Recherche en faveur du développement et coopération scientifique avec les pays émergents

Dans le cadre de cette action sont également compris le soutien à la formation des chercheurs du Sud et l'appui institutionnel aux établissements locaux pour soutenir la recherche sur, et pour, le développement. Ceci passe notamment par la tutelle du MAE, avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'organismes spécialisés tels que l'Institut de recherche pour le développement (IRD, ex-ORSTOM) et le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Un soutien et un suivi spécial sont assurés en faveur des actions de l'ANRS (agence nationale de recherche sur le SIDA).

Par ailleurs, le MAE veille à favoriser la participation des pays du Sud aux débats scientifiques internationaux, notamment ceux liés au développement durable, et s'efforce de parvenir, avec eux, à des analyses et des constats communs.

Enfin, il s'agit d'assurer une présence dans le développement de la recherche des pays émergents, en vue de garantir l'influence française chez ces futurs partenaires majeurs sur la scène mondiale, notamment sur le plan économique tels la Chine ou l'Inde. Cette action prend largement en compte les intérêts des entreprises de toutes tailles, notamment en matière de propriété intellectuelle.



### Action n° 04 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités

#### 1. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles

Dans les pays bénéficiant de notre APD, l'action de la France repose sur une vision large du développement et de la lutte contre la pauvreté qui, au-delà des critères économiques, prend en compte le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, l'accès aux soins, à l'éducation, aux infrastructures de base et aux ressources naturelles. Aussi contribue-t-elle à la réalisation, à l'horizon 2015, des huit Objectifs du Millénaire adoptés par les chefs d'État des Nations Unies en 2000, ainsi qu'à celle des priorités sectorielles définies par le CICID en juillet 2004.

Le MAE intègre ses actions sectorielles dans des stratégies globales de lutte contre la pauvreté. Pour cela, il s'appuie sur

des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) élaborés par les pays concernés dans le cadre de leur dialogue avec les donateurs conduits par la Banque mondiale. Il vise à renforcer leurs capacités institutionnelles et à améliorer l'accès des populations les plus pauvres aux services sociaux de base et aux services publics locaux. Les secteurs principalement ciblés sont la santé (soins primaires, accès aux médicaments, lutte contre les endémies avec priorité au SIDA), l'éducation (enseignement de base), l'agriculture (sécurité alimentaire et organisation des filières de production), les entreprises (création d'un environnement juridique favorable, développement du secteur productif local avec un appui aux PME-PMI et aux plus petites entreprises), les ressources naturelles (gestion équitable et efficace), l'aménagement du territoire.

Cette action incorpore les subventions pour les dons-projets mis en œuvre par l'AFD dans les secteurs dont elle a la charge (agriculture et développement rural, santé et éducation de base, formation professionnelle, environnement, secteur privé, infrastructures et développement urbain).

L'action du MAE dans ces secteurs repose également sur l'appui aux organisations non gouvernementales (ONG) : éducation au développement et cofinancement de projets de terrain, subvention aux ONG de volontariat en application de la loi sur le volontariat de solidarité internationale.

En outre, la France soutient l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTTE) lancée en 1996, de réduction de la dette des pays qui en ont le plus besoin et est allée plus loin en créant les Contrats désendettement-développement (C2D), volet français de l'opération d'annulation de la dette. Le MAE, avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, participe à la mise en œuvre de l'initiative PPTTE et des C2D. Le MAE veille à la cohérence de ses activités avec celles de l'Union Européenne et des organisations internationales, et à leur complémentarité. L'approche est fondée sur un dialogue étroit avec les pays bénéficiaires, dans le cadre notamment des nouveaux documents-cadre de partenariat (DCP).

## 2. Contribution à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit

Le MAE met également en œuvre des programmes visant à l'établissement de la bonne gouvernance indispensable au développement, qui peuvent prendre les formes suivantes :

- appui aux programmes de coopération en matière d'État de droit (justice, police, droits de l'homme, gouvernance financière, décentralisation, réforme administrative) ;
- financement des processus électoraux ;
- appui aux projets de coopération décentralisée conduits par les collectivités territoriales françaises et aux actions de formation des élus, à la professionnalisation des fonctionnaires territoriaux et au renforcement des services publics gérés par les collectivités étrangères ;
- appui à la création et au renforcement d'organisations non gouvernementales étrangères à travers le soutien à la constitution de plate formes pluri acteurs (ONG, syndicats, chambres consulaires, etc.) et d'aide à la bonne gouvernance en permettant l'émergence d'interlocuteurs efficaces et représentatifs pour l'État et ses administrations.

Pour appliquer cette politique d'aide en faveur du développement durable, tant dans le domaine de la gouvernance que dans celui de la lutte contre la pauvreté, des instruments rénovés ont été mis en place sur le plan national, par exemple le FSP qui a récemment lancé l'expérimentation d'aides programmes pour adapter cet instrument aux nouvelles modalités de l'aide, avec pour objectif une meilleure harmonisation et coordination entre bailleurs et pays partenaires, dans le suivi des conclusions de la récente conférence sur l'efficacité de l'aide.



## Action n° 05 : Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement

L'action concerne les activités du MAE qui visent à exposer et à promouvoir les opinions et positions françaises dans les enceintes européennes et internationales compétentes pour les questions de développement.

Il importe en effet que la France puisse prendre la place qui lui revient au sein des dispositifs européens (la France est, depuis la mise en œuvre du neuvième Fonds européen de développement (FED) en 2002, le premier contributeur, avec 24,3 % des contributions totales) et multilatéraux d'aide au développement.

### 1. Participation à des programmes européens et multilatéraux de développement économique et social

Le MAE apporte son expertise technique et nourrit les débats dans les enceintes concernées telles que, par exemple, l'Union européenne, l'ONU, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le G8. Il met en œuvre une politique d'influence auprès de ces partenaires, par l'intermédiaire d'experts associés, de fonds fiduciaires d'études. Il participe aussi à la définition et au pilotage d'initiatives multilatérales de type nouveau (Fonds mondial SIDA, Alliance mondiale entre secteurs public et privé pour les vaccins et la vaccination « GAVI ») en assurant une articulation étroite entre le niveau global et l'action de terrain mise en œuvre à travers les instruments bilatéraux d'intervention tels que le FSP.

Le MAE participe à la politique communautaire d'aide au développement. Il suit la programmation et la mise en œuvre des Fonds européens de développement (FED), instrument financier de l'Accord de Cotonou qui forme entre l'Union européenne et les ACP le partenariat le plus ancien et le plus ambitieux entre des pays du Nord et du Sud. Le FED intervient dans les domaines prioritaires tels que l'éducation, la santé, les infrastructures, la gouvernance, l'environnement, l'intégration régionale.

Les pays ACP reçoivent ainsi chaque année plus de 2,5 milliards d'€ au titre de crédits des FED. La France en est le premier contributeur (24,3 % au 9<sup>ème</sup> FED). Les moyens prévus pour le FED sont incorporés dans l'action 5, dont ils représentent une part très substantielle. Pour des motifs de clôture des FED précédents, l'année 2006 représentera un pic de décaissements.

Le système des Nations-Unies, en particulier ses fonds, programmes et institutions spécialisées, joue un double rôle : normatif, c'est-à-dire la définition des normes et objectifs dans les domaines économique, social et environnemental (en particulier, Déclaration du Millénaire, Objectifs de Développement du Millénaire, déclarations et plans d'action des grandes conférences) ; opérationnel, c'est-à-dire l'assistance à la mise en œuvre des normes et objectifs définis dans tous les domaines de compétence de fonds, programmes et institutions spécialisées.

Dans le cadre de l'ONU, les modes d'action du MAE sont de trois ordres :

- participer à la définition de ces normes et objectifs, en promouvant les conceptions françaises en matière de régulation de la mondialisation et d'aide au développement ;
- exercer une influence dans les processus de décision des agences opérationnelles (choix des concepts, définition des stratégies, évaluation) ;
- utiliser le savoir-faire de ces agences dans les zones géographiques et les secteurs correspondant aux priorités de l'APD française, et là où elles jouissent d'un avantage comparatif indéniable, en favorisant les synergies entre l'APD bilatérale et l'action des agences des Nations Unies.

Les partenaires et opérateurs du MAE dans le cadre de l'ONU sont les institutions spécialisées \*(OIT, OMS, FAO, UNESCO, ONUDI, ...), et les fonds et programmes \*\*(PNUD, FNUAP, UNICEF, PNUE, HCDH, ONUSIDA, ...).

## 2. Participation à des programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit

Afin de favoriser le développement des jeunes démocraties, le MAE intervient, auprès de divers partenaires multilatéraux en matière de gouvernance et d'État de droit. Le Ministère contribue ainsi aux actions menées par ceux-ci, notamment dans le domaine des droits de l'homme (Haut commissariat aux droits de l'homme, fonds pour la démocratie, étude NU sur les violences à l'égard des femmes, UNESCO, tribunal Khmers rouges, fonds pour le droit de victimes, UNIFEM\*\*\*) et du désarmement (centre régional des NU pour la paix et le désarmement en Afrique - centre de Lomé).

## 3. Participation à des programmes multilatéraux francophones

La France doit par ailleurs tirer le meilleur parti de sa position dans l'Organisation internationale de la Francophonie (63 États et gouvernements membres) et ses opérateurs, dont les principaux sont l'Agence intergouvernementale et l'Agence universitaire. Elle est le premier contributeur au Fonds multilatéral unique.

Dans des domaines aussi importants que celui de l'éducation, des politiques culturelles et de la protection de la diversité culturelle, du développement durable, de la société de l'information, les États membres de l'OIF se concertent avant chaque grande échéance internationale pour élaborer une stratégie commune. La Francophonie, espace de solidarité transversale, appuie la définition de politiques nationales, offre une expertise aux États du Sud et soutient des programmes en matière de développement économique, d'éducation et d'enracinement de la démocratie et des droits de l'homme.

\*OIT - Organisation internationale du travail ; OMS - Organisation mondiale pour la santé ; FAO - Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; UNESCO - Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture ; ONUDI - Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel.

\*\*PNUD - Programme des Nations-Unies pour le développement ; FNUAP - Fonds des Nations-Unies pour la population ; UNICEF - Fonds des Nations-Unies pour l'enfance ; PNUE - Programme des Nations-Unies pour l'environnement ; HCDH - Haut Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme ; ONUSIDA - Programme commun des Nations-Unies sur le VIH/SIDA.

\*\*\* UNIFEM - fonds de développement des Nations Unies pour les femmes.



### Action n° 06 : Aide aux populations touchées par les crises

La diplomatie française est particulièrement active dans le domaine humanitaire dont elle a contribué à forger des éléments de doctrine dans le cadre des Nations Unies. Elle verse des contributions obligatoires et/ou volontaires aux fonds et programmes des Nations Unies. Elle appuie également les actions des ONG françaises (qui font preuve d'une grande vitalité dans ce secteur), comme étrangères, ainsi que du Comité international de la Croix Rouge (CICR).

#### 1. Aide humanitaire et alimentaire d'urgence

Plusieurs services du Ministère (Délégation aux Affaires humanitaires, Direction des Nations Unies et des Organisations internationales, Direction générale de la coopération internationale et du développement) sont amenés à intervenir dans différents types de crises : crises humanitaires dites « complexes » (réunissant plusieurs éléments tels que l'aide alimentaire, médicale et sanitaire, la protection et l'assistance aux réfugiés et personnes déplacées, ...), catastrophes naturelles ou technologiques. Ils répondent à des appels des agences des Nations Unies et des sollicitations d'ONG, en coordination, le cas échéant, avec nos partenaires européens.

Les contributions obligatoires et volontaires sont versées aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies (HCR - Haut Commissariat aux Réfugiés, PAM - Programme alimentaire mondial, UNRWA - Agence des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens, BCHA - Bureau de la coordination des affaires humanitaires) ainsi qu'au CICR.

Le fonds d'urgence humanitaire, doté en 2005 de 9,2 millions d'euros, finance des actions conduites directement par le ministère ou les postes ou indirectement par le biais d'ONG. Il permet à titre exceptionnel de verser des contributions additionnelles aux agences de l'ONU et au CICR si la situation l'exige.

#### 2. Sortie de crise

L'action regroupe également les activités du MAE dites de « sortie de crise », qui procurent un appui direct, ou par le biais de la société civile, aux populations touchées, et visent à la mise en place d'un environnement favorable à la reconstruction. Elles peuvent prendre la forme de contributions à des programmes multilatéraux (par exemple,

UNICEF), de financement de programmes d'appui aux processus électoraux ou d'aide à des micro-projets de reconstruction, menés par des ONG françaises et étrangères ou via la coopération décentralisée.

En 2002, le Gouvernement a créé un nouveau fonds budgétaire de « post-crise » (doté en 2005 de 7,6 millions d'euros) au sein du budget du MAE pour faire le lien entre la crise, et donc l'aide humanitaire d'urgence, et l'aide au développement.

Par ailleurs, le FSP « sortie de crise », créé en 2004, est doté en 2005 de 10 millions d'euros.

<sup>3</sup> UNIFEM – Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

## Objectifs et indicateurs

Le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » retrace une part substantielle des crédits français de coopération internationale destinés aux pays les plus pauvres.

L'APD française, pour être appréhendée plus largement, doit être examinée à l'aune de la Mission interministérielle « Aide publique au développement », qui associe au programme « Solidarité » du ministère des Affaires étrangères le programme « Aide économique et financière au développement » conduit par le ministère de l'Économie et des Finances. Pour une vision encore plus exhaustive, le lecteur pourra en outre se tourner vers le Document de politique transversale (DPT) « Politique française en faveur du développement », qui rassemble en plus des actions des deux programmes précités l'ensemble des crédits des autres ministères qui ont un impact en termes de développement. La préparation du DPT « Politique française en faveur du développement » est coordonnée par la DGCID du ministère des Affaires étrangères, qui est chef de file de cette politique transversale.

Le DPT « Politique française en faveur du développement » se fonde sur l'architecture de l'aide publique française, qui repose principalement (sans oublier la coopération décentralisée, dont l'apport est essentiel) sur les trois piliers que sont le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances et l'Agence française de Développement (AFD), « établissement - pivot » de l'APD nationale. Les crédits de l'AFD qui peuvent être comptabilisés en tant qu'aide publique (les dons et certains prêts concessionnels) sont répartis dans les deux programmes de la mission « Aide publique au développement ».

Comme l'ensemble des domaines d'intervention de l'État, la politique de solidarité à l'égard des pays en développement est traversée par des courants de réforme. Le rôle du ministère des affaires étrangères se recentre sur la coordination et le pilotage stratégique. Il s'attache à l'allocation rationalisée des crédits d'intervention. Il s'inscrit dans un cadre de plus en plus européen et s'efforce de défendre les positions françaises dans toutes les enceintes multilatérales.

Afin d'éviter le saupoudrage de l'aide française sur un nombre restreint de pays et pour tenir compte des priorités politiques françaises, le gouvernement a choisi de concentrer les crédits du programme « Solidarité » dans la ZSP qui concerne 55 pays. Ces États partenaires, dont la majorité se trouvent en Afrique, sont tous des pays en développement, dont les besoins en aide publique sont reconnus par la communauté internationale. Ils entretiennent tous des liens culturels, linguistiques, historiques et géographiques privilégiés avec la France.

Pour autant, le programme « Solidarité » comprend également des crédits de coopération significatifs à destination d'autres pays que ceux de la ZSP. Les 77 pays de la zone ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) reçoivent une part très significative d'aide française à travers le Fonds européen de développement (FED). La France est en effet le premier contributeur à ce fonds (24,3 %), ce qui lui permet dans de nombreux cas de promouvoir ses initiatives au niveau européen. Par ailleurs, les crédits du programme « Solidarité » se destinent également à des pays à revenus intermédiaires, ou pays émergents, dont le potentiel d'ancrage régional peut avoir des effets très bénéfiques sur la stabilité et le développement.

Les priorités géographiques se déclinent parallèlement en priorités resserrées sur 7 secteurs. Il s'agit des secteurs de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la santé et de la lutte contre le SIDA, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la protection de l'environnement et de la biodiversité, des infrastructures en Afrique sub-saharienne et du développement du secteur productif. A ces secteurs s'ajoutent deux lignes transversales de déploiement de l'aide française : la promotion de la francophonie et la bonne gouvernance.

### Présentation stratégique :

Ce programme est chef de file pour la politique transversale d'aide publique au développement. Le document de politique transversale retrace la politique du Gouvernement telle qu'elle a été formulée ou précisée par le CICID. Il expose la contribution des divers départements ministériels en présentant leurs actions. Il propose des éléments d'appréciation de la performance globale de cette politique avec des objectifs et indicateurs. Il offre une prévision d'aide au développement, couvrant l'ensemble des dépenses : crédits inscrits au budget général, dans les comptes spéciaux du Trésor, dépenses extra-budgétaires (annulation de dettes, par exemple).

Définis en tenant compte des orientations du CICID, présidé par le Premier ministre, et des priorités articulées par le Président de la République, les objectifs et indicateurs de ce programme rendent compte de la contribution du Ministère des affaires étrangères à la politique de solidarité avec les pays en développement. Celle-ci repose sur les priorités suivantes :

- rendre l'aide plus efficace ;
- opérer un plus grand ciblage stratégique qui découle de l'adhésion aux objectifs du millénaire pour le développement et s'exprime en termes de concentration géographique et sectorielle ;
- approfondir le partenariat avec les pays bénéficiaires, étayé par un investissement en termes de contribution à une meilleure gouvernance ;
- rechercher les interactions positives avec les autres bailleurs de fonds, en particulier dans le cadre européen et multilatéral, ainsi qu'avec les institutions et les représentants de la société civile ;
- mettre en œuvre une vision large du développement, qui ne repose pas seulement sur des critères économiques mais qui englobe l'importance, dans le processus de développement, de la bonne gouvernance, ainsi que de composantes du développement humain telles que la culture et l'expression artistique.

Le programme « Solidarité » a aussi pour objet de donner à la France les moyens de porter secours aux populations victimes de catastrophes et de crises humanitaires. L'adaptation du dispositif d'aide humanitaire et d'urgence aux situations auxquelles il doit faire face vise à répondre aux crises sous les meilleurs délais. Il doit également prendre en compte les spécificités et les besoins de coopération dans des contextes post-crise et de reconstruction.

En outre, dans une perspective de réduction des risques majeurs, la prévention des catastrophes naturelles, épidémiologiques et technologiques dans les pays en développement doit constituer un domaine d'action significatif de la politique française de développement.

Composante importante de la solidarité internationale et de la lutte contre la pauvreté, cette activité échappant par nature à la programmation et à la comparaison ne peut donner lieu à la production d'un indicateur qui mettrait en lumière un objectif spécifique.

Ces objectifs et indicateurs recouvrent aussi les mesures prises pour animer le travail et l'action du réseau étendu des Services de coopération et d'action culturelle, des établissements culturels, des centres de recherches et des opérateurs qui œuvrent dans les pays en développement.

**Objectif n° 1 (du point de vue du citoyen) : Contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire adoptés par les Nations Unies concernant la lutte contre la pauvreté et le développement durable.**

La mise en œuvre des Objectifs du Millénaire à l'horizon 2015 est une priorité internationale adoptée par l'ensemble des États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000. Ils concernent les moyens qui doivent être mis en œuvre pour faire face aux principaux défis auxquels se trouve confrontée l'humanité, pour faire avancer le développement et réduire la pauvreté. Les Objectifs du Millénaire sont désormais le cadre commun de référence pour les stratégies du développement, en particulier celles des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Si toute l'aide publique au développement contribue de façon directe ou indirecte à la réalisation des Objectifs du Millénaire, ils constituent un cadre global de référence qu'il convient de décliner en stratégies opérationnelles adaptées aux spécificités de chaque système d'aide. Dans cet esprit, le CICID du 20 juillet 2004 a retenu de concentrer l'aide sur la base d'un certain nombre de critères, et de formuler des stratégies sectorielles.

La part de l'aide publique au développement que le ministère affecte à certains groupes de pays et aux stratégies sectorielles rend compte de cette démarche.

Les pays de concentration sont ainsi principalement ceux d'Afrique, les pays les moins avancés, et ceux de la zone de solidarité prioritaire.

Les neuf secteurs prioritaires sont :

- **L'éducation**, en contribuant en priorité à l'objectif "Éducation primaire pour tous, filles et garçons, d'ici à 2015".
- **L'eau et l'assainissement**, en contribuant à l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici à 2015.
- **La santé et la lutte contre le sida**, en contribuant aux objectifs du millénaire dans ce domaine (réduire la mortalité infantile et la mortalité maternelle, enrayer la propagation des grandes maladies) ; s'agissant de la lutte contre le sida, en privilégiant une approche équilibrée entre la prévention et le traitement et en accordant une attention particulière à la question de l'accès aux médicaments.
- **L'agriculture et la sécurité alimentaire**, en contribuant à l'objectif de réduire de moitié entre 1990 et 2015 la proportion de population souffrant de la faim.

- La **protection de l'environnement et de la biodiversité** dans les pays en développement, notamment dans le domaine forestier.
- Le développement des **infrastructures en Afrique subsaharienne**, en favorisant notamment les infrastructures régionales.
- Le développement du **secteur productif** dans les pays les plus pauvres en accordant une attention particulière au développement et à la modernisation des petites entreprises du secteur formel.
- **L'enseignement supérieur et la recherche**, qui fait l'objet d'un nouveau chantier ouvert par le CICID de mai 2005.
- La **gouvernance**, qui fait l'objet de la rédaction d'une stratégie à la demande du dernier CICID.

L'amélioration de l'accès à l'éducation de base joue un rôle essentiel de par ses incidences sur la démographie, la santé, la mobilité sociale, l'amélioration de la condition et du statut des femmes. Son suivi, dans un échantillon de pays représentatifs, est donc particulièrement significatif de la progression dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire et de l'impact de l'action du MAE, qui met en place des programmes de scolarisation dans des pays éligibles à l'initiative « Fast-Track (procédure accélérée) Éducation pour tous », soutenue par la communauté des bailleurs et dans le cadre de laquelle ont été adoptés des objectifs et des indicateurs précis. Il est proposé de suivre cet indicateur dans un nombre limité de pays (Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Guinée, Cameroun) dans lesquels l'aide française représente une part importante du financement extérieur apporté.

#### **Indicateur n° 1 : Proportion de l'aide gérée par le MAE dirigée vers l'Afrique sub-saharienne, les PMA et la ZSP**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Afrique sub-saharienne	%	50,6				
PMA	%	44,7				
ZSP	%	68,7				

(indicateur figurant également dans le DPT)

#### **Précisions méthodologiques :**

Source des données : Déclaration d'APD française auprès du CAD de l'OCDE

#### **Indicateur n° 2 : Proportion de l'aide gérée par le MAE affectée aux principales priorités sectorielles françaises définies au CICID**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Education (ensemble)	%	27,8				
Education (hors post secondaire)	%	18,4				
Santé/SIDA	%	3,5				
Eau et assainissement	%	1,1				
Agriculture et sécurité alimentaire	%					
Protection de l'environnement et biodiversité	%					
Infrastructures en Afrique subsaharienne	%					
Secteur productif	%					
Enseignement supérieur et recherche	%					
Gouvernance	%					

(indicateur figurant également dans le DPT)

#### **Précisions méthodologiques :**

Source des données : Déclaration d'APD française auprès du CAD de l'OCDE.

Seuls les engagements bilatéraux du MAE sont comptabilisés, à l'exclusion des engagements multilatéraux dont le suivi de l'affectation sectorielle nécessite la réalisation d'une étude complémentaire.

Numérateur : Décaissements annuels de l'aide publique au développement consacrée à chacune des priorités sectorielles françaises définies au CICID.



Dénominateur : Décaissements annuels totaux APD du MAE.

Aucune cible n'est arrêtée en termes d'allocation sectorielle.

### Indicateur n° 3 : Amélioration de l'accès à l'éducation de base

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Nombre d'élèves sortant du cycle primaire/population totale en âge de suivre un cycle primaire :						
%						
Burkina-Faso	27		29			
Niger	21		27			
Mauritanie	46					
Guinée	41		52			
Cameroun	60					

#### Précisions méthodologiques :

On retient initialement les pays cibles (bénéficiaires de l'initiative « Fast-Track (procédure accélérée) Éducation pour tous ») suivants : Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Guinée, Cameroun.

L'indicateur sera étayé par le rapport de l'Institut statistique de l'UNESCO (ISU) à paraître annuellement à compter de septembre 2005, et il reposera sur le calcul (dit "transversal") du taux d'achèvement du primaire qui correspond aux effectifs de non-redoublants de la dernière année du primaire divisés par la tranche d'âge correspondante. C'est la mesure la plus simple et la plus adaptée pour juger de l'objectif de scolarisation primaire universelle, mais un décalage d'un an sera lié au délai d'acquisition des statistiques et de leur validation par ISU.

Source des données : Institut statistique de l'UNESCO (ISU).

### Objectif n° 2 (du point de vue du citoyen) : Contribuer à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit.

Une bonne gouvernance, notamment dans le domaine financier, et un État de droit effectif, respectueux des droits de l'Homme, conditionnent le développement d'un pays en ce qu'ils mettent les institutions publiques au cœur du processus de développement et assurent un fonctionnement légitime, responsable et efficace de ces institutions.

### Indicateur n° 1 : Amélioration de la gouvernance de certains pays

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Moyenne annuelle pour certains pays de la note Banque Mondiale		2,9				
Crédits consacrés		17,5				

La Banque Mondiale détermine l'allocation de ressources en faveur des pays bénéficiaires de son guichet concessionnel (l'Agence internationale de développement – AID) en référence à un indicateur de performance – le CPIA qui comprend quatre composantes. L'indicateur de ce PAP repose sur l'indice « CPIA - gestion publique et institutions », qui prend en compte : a) droits de propriété et règles de gouvernance, b) qualité de la gestion budgétaire et financière ; c) efficacité de l'utilisation des recettes ; d) qualité de l'administration publique ; e) transparence, « redevabilité », corruption dans le secteur public. L'indicateur donne la moyenne de la note reçue par certains pays. Deux données sont suivies :

1) la moyenne annuelle des indices « CPIA - gestion publique et institutions » des pays de la ZSP parmi les 30 premiers bénéficiaires de l'APD française figurant dans les deux derniers quintiles du classement annuel de la Banque Mondiale (pays à Document Cadre de Partenariat (DCP) dont composante « gouvernance ») – donnée attendue ;

2) les Crédits de la sous-direction de la gouvernance de la DGCID décaissés pour les pays de l'échantillon précédent/Crédits totaux de la sous-direction de la gouvernance de la DGCID.

Dans cette perspective, la France participe activement à la formation des cadres, de l'État comme des pouvoirs décentralisés, des pays bénéficiant de l'aide publique au développement. Les opérations associent également la société civile des pays au pilotage et à l'évaluation des projets. Cette approche permet de favoriser, au sein de la population, une meilleure diffusion de l'aide, qui, ainsi,

ne passe pas seulement par des canaux étatiques parfois aléatoires, et permet de promouvoir la participation de la société civile aux politiques de développement du pays, selon l'approche consacrée par la communauté des bailleurs de fonds. Le travail en étroite collaboration avec les ONG et collectivités territoriales françaises vise à favoriser les échanges avec leurs partenaires étrangers, faire bénéficier ceux-ci de compétences spécifiques et, ainsi, fournir une aide adaptée aux besoins locaux.

Ces conditions du développement permettent à la société civile de s'exprimer, de se faire entendre et de participer aux projets de développement du pays concerné, et aux différents pouvoirs, judiciaire par exemple, de fonctionner de façon crédible. C'est un volet important de l'aide publique au développement mise en œuvre par la France tel que le reflète l'indicateur n°2.

**Source des données** : Banque mondiale et DGCID.

### **Indicateur n° 2 : Taux de projets associant des ONG et des collectivités territoriales françaises à des partenaires étrangers**

	2003	2004	2004	2005	2006	2006
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Taux de projets avec des ONG	%	89	93	94	94	94
Taux de projets avec des collectivités territoriales	%	90	93	94	94	94

(indicateur figurant également dans le DPT)

#### **Précisions méthodologiques :**

Source des données : DGCID.

Construction de l'indicateur

Numérateur : Nombre de projets associant les ONG et les collectivités territoriales françaises à des partenaires étrangers.

Dénominateur : Nombre total de projets associant les ONG et les collectivités territoriales françaises.

Champ couvert : Ne sont comptabilisés que les projets supérieurs à 100 000 euros.

Les organisations non gouvernementales (ONG) retenues sont celles reconnues comme « organisations de solidarité internationale (OSI) » et figurant dans le mémento co-édité par le MAE. Entre deux parutions du mémento, certaines ONG correspondant aux critères retenus pour qualifier les OSI pourront être ajoutées à la liste. Les collectivités territoriales sont celles définies par la loi de 1992 au titre de leur action en matière de coopération décentralisée. L'association entre partenaires français et étrangers est caractérisée par la participation des partenaires non gouvernementaux à la conception, à la réalisation du projet et à l'apport des ressources matérielles et financières nécessaires. L'évaluation devrait aussi être prise en considération. Les partenaires étrangers n'incluent pas les États. Les commandes de l'État pour lesquelles les tiers appartenant à la société civile ne sont que des opérateurs, ne sont donc pas retenues par cet indicateur. Leur prise en compte éloignerait de l'objectif « gouvernance démocratique et consolidation de l'État de droit » pour glisser vers la « participation de la société civile ».

La cible est fixée à 94 % car il convient de réserver des cofinancements pour des actions d'intérêt général conduites en France par la société civile dans le domaine de la solidarité internationale (évaluation, séminaires, éducation au développement, etc.).

### **Objectif n° 3 (du point de vue du citoyen) : Promouvoir le développement par la culture, la formation et la recherche.**

La France s'attache à la promotion de concepts essentiels pour le développement, parmi lesquels le développement durable (de facto couvert par la déclaration du Millénaire et donc l'objectif 1 du PAP) et les biens publics mondiaux, qui donnent lieu à un approfondissement dans le cadre d'une équipe de travail franco-suédoise. Les biens publics mondiaux désignent des services ou un patrimoine commun à l'humanité, accessibles à tous, et qui ne peuvent être offerts sans la participation de tous. Ils sont la motivation de la cohérence des politiques en faveur du développement, en abordant celui-ci sous l'angle de l'intérêt commun des pays riches, émergents ou pauvres.

En application de cette approche, un volet caractéristique de la politique française d'aide publique au développement consiste à donner les moyens aux pays bénéficiaires de prendre en main leur développement en favorisant l'expression d'une politique culturelle qui leur soit propre et l'accès de leur population à la culture et au savoir, de former leurs futurs dirigeants et cadres, et de favoriser la recherche sur et pour le développement, en partenariat avec les pays concernés.

Les quatre indicateurs suivants, sur le nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les sections et filières bilingues nationales et dans les établissements culturels, sur le nombre d'inscrits aux diplômes et certifications de français ainsi que la qualité des programmes de recherche, illustrent la performance des programmes du MAE en faveur de la formation des ressortissants de pays bénéficiant de l'APD, à l'étranger et en France.

Il s'agit de mesurer, d'une part, l'engagement des structures nationales (systèmes éducatifs) des pays concernés par le programme à l'aune de la constitution de filières d'enseignement secondaire et supérieur, critère de partenariat sur le long terme, d'autre part, l'attractivité des cours de langues dispensés par les établissements culturels et, enfin, par le biais de l'offre de certification, l'intérêt des apprenants pour la maîtrise d'une langue améliorant leurs compétences professionnelles.

#### **Indicateur n° 1 : Nombre d'élèves inscrits dans les sections scolaires bilingues**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Sections scolaires bilingues			110			
Elèves inscrits			210 800	215 000		218 000
Elèves réinscrits						

(indicateur figurant également dans le DPT)

**Précisions méthodologiques** : voir précisions à l'indicateur n°3

#### **Indicateur n° 2 : Nombre d'élèves inscrits dans les filières bilingues universitaires**

	2003	2004	2004	2005	2006	2008
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Filières universitaires bilingues			15			
Etudiants inscrits			1 862	1 900		2 200
Etudiants réinscrits						

(indicateur figurant également dans le DPT)

**Précisions méthodologiques** : voir précisions à l'indicateur n°3

#### **Indicateur n° 3 : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les établissements culturels**

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Etablissements culturels			82			
Inscrits aux sessions de cours de langues			107 000	110 000		115 000
Réinscrits						

**Précisions méthodologiques** : sur les indicateurs n°1, n°2, et n°3

Le nombre de réinscriptions (sous-indicateurs en cours de construction) permet de mesurer le taux de satisfaction des utilisateurs (ou de leurs familles dans le cas des sections scolaires). Toutefois il y a des cours de langue dans les établissements culturels pour lesquels la non-réinscription peut correspondre au fait que l'objectif du demandeur est atteint – ex. vocabulaire de l'œnologie, négociations économiques, etc.

Source des données : Etablissements culturels.

#### **Indicateur n° 4 : Nombre de candidats aux diplômes et certifications de français**

	2003	2004	2004	2005	2006	2007
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
Nombre	139 536		138 497	140 000		142 000

(indicateur figurant également dans le DPT)

Les inscriptions aux sessions d'examens permettant l'obtention des diplômes et certifications étant payantes, le nombre de candidats fournit une information fiable sur l'intérêt professionnel généré par la reconnaissance officielle de la maîtrise de la langue française. Pour la valeur de référence 2003, seules les inscriptions aux diplômes proposés par le CIEP (DELFI, DALF, etc.) sont comptabilisées.

Source des données : Centre international d'études pédagogiques (CIEP), Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) et Alliance française de Paris.

**Indicateur n° 5 : Nombre des étrangers inscrits dans les 2ème et 3ème cycles de l'enseignement supérieur français**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
R ressortissants des pays en développement	174 847		185 475			
R ressortissants de certains pays émergents (Brésil, Chine, Inde et Mexique)	15 563		18 568			

Renseigne la participation des futurs cadres des pays en développement (Indicateur DPT)

**Précisions méthodologiques :**

- **Source des données :** recensement MENESR.
- En cours d'expertise : possibilité de ne prendre en compte que les étudiants qui n'ont pas eu le BAC en France.
- 2 sous-indicateurs :
  - 1<sup>er</sup> sous-indicateur : Nombre d'étrangers originaires des pays en développement inscrits dans les deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur français.
  - 2<sup>ème</sup> sous-indicateur : Nombre d'étrangers des pays émergents (Brésil, Chine, Inde et Mexique) inscrits dans les deuxième et troisième cycles de l'enseignement supérieur français.

**Indicateur n° 6 : Qualité des programmes de recherche associant des chercheurs français et étrangers : nombre de projets bénéficiant de la meilleure note possible / nombre de projets éligibles à la notation**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%	20,5		17,2	17	17	17

(Indicateur figurant également dans le DPT)

**Précisions méthodologiques :**

**Source des données :** Organisations chargées de la gestion des programmes (EGIDE, etc.)

- **Mode de calcul :**
  - Numérateur : Nombre de projets bénéficiant de la meilleure note possible.
  - Dénominateur : Nombre de projets éligibles à notation - Données recueillies par enquête auprès des opérateurs de programme (EGIDE pour les PAI, etc.).
- **Champ couvert :**
  - Chine, Inde, Mexique, Algérie, Tunisie, Liban, Maroc : pays dans lesquels existent des programmes bilatéraux (PAI : programme d'actions intégrées ou PRA : programme de recherche avancée) ;
  - FSP CORUS (Coopération pour la recherche universitaire et scientifique dans la ZSP) est un programme multi-pays.

Pour les trois ou quatre années à venir, l'enveloppe de l'indicateur restera celle indiquée ci-dessus. La collecte des données pour le périmètre défini sera disponible annuellement. Ce périmètre n'est pas exhaustif de l'activité, notamment FSP, mais il est représentatif et suffisamment stable pour établir des séries fiables.

La baisse de l'indicateur entre 2003 et 2004 est liée à la fois à :

- l'augmentation du nombre de projets déposés ;
- la diminution de la qualité de ces projets.

D'une manière générale et dans tous les programmes, le nombre de projets déposés a tendance à augmenter : programmes mieux connus, pénurie globale des ressources qui conduit à une multiplication des demandes des chefs de projets à tous les "guichets" disponibles. Cette tendance devrait se poursuivre et le dénominateur de l'indicateur devrait donc augmenter encore à l'avenir. La définition de cet indicateur induit le risque fort de sa diminution dans le temps.

La diminution de la qualité des projets est plus préoccupante. Une mobilisation des postes qui sont les "responsables" de ces programmes en liaison avec la centrale est plus qu'indispensable.

**Objectif n° 4 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Faire valoir les thèses françaises en matière de développement durable et de biens publics mondiaux au sein des organisations et des conférences internationales.**

La politique française d'aide publique au développement repose sur une logique de partenariat c'est-à-dire de dialogue et de concertation entre les différents bailleurs de fonds, ainsi qu'entre ceux-ci et les pays bénéficiaires d'APD. Par ailleurs, le renforcement du partenariat mondial est l'un des Objectifs du Millénaire adoptés par les Nations Unies.

Par ses contributions financières à l'Union européenne et aux organisations internationales compétentes en matière d'aide au développement, et des moyens humains (assistance technique, jeunes experts associés), la France veut favoriser le partenariat mondial. Elle entend également influencer, dans le sens de ses orientations, les décisions prises dans ces enceintes.

La part de l'aide publique au développement européenne et multilatérale allouée à l'Afrique subsaharienne et aux PMA reflète la capacité de la France à influencer l'action européenne et multilatérale en faveur d'une attention renforcée aux besoins des pays les plus défavorisés (indicateur 1).

Ceci est indissociable du soutien donné par la France aux initiatives d'intégration régionale venant des pays visés par le programme pour assurer eux-mêmes leur développement, avec le soutien des bailleurs de fonds. Parmi celles-ci figure notamment le NEPAD, qui se présente comme un « nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » par lequel les pays africains ont décidé d'améliorer leur gestion, dans ses aspects politique et économique, pour notamment attirer des flux plus substantiels de capitaux privés et publics.

**Indicateur n° 1 : Part de l'aide publique au développement européenne et multilatérale allouée à l'Afrique subsaharienne, à la ZSP et aux PMA**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Aide européenne : Afrique subsaharienne	%	38,9				
Aide européenne : PMA	%	35,87				
Aide européenne : ZSP	%	42,6				
Aide multilatérale : Afrique subsaharienne	%	36,1				
Aide multilatérale : PMA	%	41,6				
Aide multilatérale : ZSP	%	42,1				

**Précisions méthodologiques :**

Elaboré à partir des données fournies par les institutions concernées.

**Indicateur n° 2 : Proportion de l'aide bilatérale française consentie à des organisations régionales en Afrique subsaharienne**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	Cible
%			4,3			

L'indicateur mesure :

- l'effort fourni directement par le MAE (hors AFD à ce stade) en faveur de l'intégration régionale **en Afrique subsaharienne** ;
- tous les secteurs d'intervention sont concernés (économie / finances, institutions / administrations publiques, politique, infrastructures / transports / énergie, agriculture / sécurité alimentaire, éducation, santé, culture, enseignement supérieur, recherche, communication, etc.) ;
- le coût de l'assistance technique mise à disposition des organisations par le MAE est prise en compte.

Source des données : DGCID.

**Objectif n° 5 (du point de vue du citoyen et du contribuable) : Assurer un service culturel et de coopération de qualité.**

Cet objectif correspond à la recherche de l'efficacité dans la gestion du service culturel et de coopération et dans la mise en œuvre des programmes et projets du MAE.

L'indicateur permet de mesurer l'efficacité globale du réseau, en comparant ses coûts structurels, les crédits d'intervention mis à sa disposition, et sa capacité à obtenir des cofinancements sur ses projets propres, notamment mais pas uniquement, de la part des collectivités locales et bailleurs multilatéraux, gage d'un rayonnement dépassant le simple cadre bilatéral de la relation entre États.

**Indicateur n° 1 : Ratio d'efficience du réseau de coopération et d'action culturelle**

	2003	2004	2004	2005	2006	
Unités	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Prévision	cible
Dépenses de personnel et de fonctionnement / Montants des crédits d'intervention sur projets décaissés dans l'année %						
Dépenses de personnel et de fonctionnement / Montants des crédits d'intervention + montants des cofinancements obtenus sur projets décaissés dans l'année %						
Dont recettes propres des Etablissements à autonomie financière Euros						
Dont cofinancements obtenus des collectivités locales françaises Euros						
Dont cofinancements obtenus des bailleurs multilatéraux Euros						

**Précisions méthodologiques** : indicateur en cours d'élaboration. Les premières données, relatives à l'année 2006, seront disponibles dans le PAP joint au PLF 2008.

## Projet annuel de performances : Justification des crédits

### Éléments transversaux au programme

N° et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 Animation et coordination de l'aide au développement	28.979.632	6.738.000	<b>35.717.632</b>	28.979.632	6.738.000	<b>35.717.632</b>
02 Affirmation de la dimension culturelle du développement	60.720.030	138.451.000	<b>199.171.030</b>	60.720.030	138.028.000	<b>198.748.030</b>
03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	26.761.791	114.243.000	<b>141.004.791</b>	26.761.791	119.532.000	<b>146.293.791</b>
04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	81.444.680	590.986.000	<b>672.430.680</b>	81.444.680	448.494.000	<b>529.938.680</b>
05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	3.536.474	1.073.231.000	<b>1.076.767.474</b>	3.536.474	1.073.507.000	<b>1.077.043.474</b>
06 Aide aux populations touchées par les crises	1.110.671	49.734.000	<b>50.844.671</b>	1.110.671	58.734.000	<b>59.844.671</b>
<b>Total</b>	<b>202.553.278</b>	<b>1.973.383.000</b>	<b>2.175.936.278</b>	<b>202.553.278</b>	<b>1.845.033.000</b>	<b>2.047.586.278</b>

### Dépenses de personnel (titre 2)

Pour cette rubrique, les crédits sont exprimés en autorisations d'engagement et en crédits de paiement de même montant.

### Emplois exprimés en ETPT et répartis par catégorie

Catégorie d'emplois	Exécution 2004	Estimation* pour 2005	Demandé pour 2006	Variation 2006 / 2005	Crédits demandés pour 2006 (y c. charges sociales)
Titulaires et CDI en administration centrale		207	204	-3	9.684.793
Titulaires et CDI dans le réseau		108	96	-12	12.817.893
CDD et volontaires internationaux		2.402	2.257	-145	168.163.675
Militaires		17	17	0	2.274.986
Recrutés locaux		556	557	+1	8.412.658
<b>Total</b>		<b>3.290</b>	<b>3.131</b>	<b>-159</b>	<b>201.354.005</b>

\* L'année 2006 constituant la première année de décompte des emplois en ETPT par programme, la colonne 2005 retrace l'incidence sur la gestion 2006 des agents présents en 2005 avant impact des mesures propres à l'année 2006.

## Éléments sur les effets de structure

La ventilation des crédits par catégorie d'emploi, telle que figurant au tableau ci-dessus, n'inclut pas les dépenses correspondant aux prestations sociales et allocations diverses.

La méthodologie retenue pour le calibrage de la masse salariale par programmes a répondu aux principes suivants :

- a) Une détermination d'un coût moyen (y compris CAS pensions mais hors prestations sociales et allocations diverses) pour chacune des 5 catégories d'emplois LOLF du ministère, conçues comme le support de la budgétisation du titre 2. Ce coût moyen est bâti sur la décomposition du plafond global du titre 2 du ministère hors prestations sociales et allocations diverses (1.037,22 M€) entre chacune des 5 catégories d'emplois, rapportée aux effectifs de chacune des 5 catégories.

Les coûts moyens d'emplois par catégorie ainsi obtenus sont :

- titulaires et CDI à l'administration centrale : 47.476 €
- titulaires et CDI à l'étranger : 133.524 €
- CDD et volontaires internationaux : 74.510 €
- militaires : 133.827 €
- recrutés locaux des services diplomatiques et consulaires : 15.104 €.

- b) Une ventilation de ces coûts moyens en fonction du poids relatif des effectifs de ces cinq catégories d'emplois dans chacun des quatre programmes du ministère.

Les militaires et la très grande majorité des CDD sont en fonction à l'étranger.

Dans ce cadre, leur rémunération, ainsi que celle des titulaires, des CDI et des volontaires internationaux en service dans le réseau se compose du traitement indiciaire (ou équivalent le cas échéant pour les militaires et les volontaires internationaux) et des éléments attribuables à l'étranger (indemnité de résidence à l'étranger, supplément familial et majorations familiales spécifiques).

La rémunération des recrutés locaux relève du droit du travail et des règles de rémunération du pays de résidence.

Les éléments de rémunération liés au séjour à l'étranger dépendent en partie de la variation des prix et du taux de change dans les 158 pays dans lesquels la France est représentée. Ces variations sont difficilement prévisibles au moment de l'élaboration et de l'adoption de la loi de finances.

Ce programme connaîtra une diminution nette de 159 ETPT en 2006 (dont 91 au titre du transfert d'assistants techniques à l'AFD et 6 dans le cadre de la réforme des postes d'encadrement supérieur).

## HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départ en retraite ne concernent que les titulaires et CDI en centrale et dans le réseau, les agents des autres catégories n'étant recrutés que pour des missions limitées dans le temps.

A ce titre, la prévision ministérielle pour 2006 est de 240 départs définitifs.

## HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

La prévision ministérielle de recrutement sera stabilisée pour 2006 à partir de la suppression de près d'un tiers des départs définitifs (soit 78 suppressions nettes au PLF 2006) et du niveau décidé des promotions compte tenu de l'instauration des ratio promu sur promouvables.

## AUTRES EFFETS DE STRUCTURE



L'impact du GVT solde pour le ministère a été déterminé à hauteur de 1 M€, soit une incidence de 0,04 M€ sur le programme 209. Le GVT positif du ministère est de 1,79 %, soit une incidence totale en crédits de 2,64 M€, dont 0,12 M€ pour le programme 209.

## Éléments salariaux

### MESURES GÉNÉRALES

Le PLF 2006 a été construit avec l'hypothèse d'une valeur de point fonction publique de 53,7110 €, soit une progression de 1,8 % par rapport au montant prévu par la loi de finances initiale pour 2005, ce qui représente un montant de 5,84 M€ pour le ministère et de **0,73 M€ pour le programme 209**.

Le montant de la cotisation employeur à la Caisse d'allocations familiales (taux 5,4%) et celui de la cotisation employeur au Fonds national d'aide au logement (taux 0,1%) sont respectivement de 6,8 M€ et 0,2 M€. L'incidence pour le programme 209 est respectivement de 1,02 M€ et 0,02 M€.

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spécial des pensions s'élève à 5.043.435 €.

### PRINCIPALES MESURES CATÉGORIELLES

Les mesures d'accompagnement financier de la fusion des corps de catégorie C ont une incidence sur l'année 2006 de 1 M€ pour l'ensemble du ministère, dont 0,06 M€ au titre du programme 209.

Le montant global du titre 2 du programme (y compris prestations sociales et allocations diverses) est de 197.509.843 € hors CAS pensions et de 202.553.278 € avec CAS pensions.

## Effectifs et activité des services

Répartition des emplois par action / sous-action	
Animation et coordination de l'aide au développement	805
Affirmation de la dimension culturelle du développement	810
Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	357
Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	1.073
Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	65
Aide aux populations touchées par les crises	21
<b>Total des emplois du programme</b>	<b>3.131</b>

## LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

ETPT autorisés en 2006 (*)	Titulaires et CDI en Adm. Centrale	Titulaires et CDI dans le réseau	CDD et V.I.	Militaires	Recrutés locaux	Total
	204	96	2 257	17	557	3131
Action 01 Animation et coordination de l'aide au développement	138	96	14		557	805
Action 02 Affirmation de la dimension culturelle du développement			810			810
Action 03 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement			357			357
Action 04 Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités			1056	17		1073
Action 05 Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	49		16			65
Action 06 Aide aux populations touchées par les crises	17		4			21

(\*) Hors recrutés locaux des établissements à autonomie financière (EAF).

## LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS ET L'ACTIVITÉ DES SERVICES

Ces 3.131 ETPT rassemblent les personnels relevant :

**des différentes directions de la direction générale de la coopération et du développement (DGCID)**

les effectifs de cette direction générale s'établissaient début 2005 à environ 480 agents dont 56% de catégorie A, 13% de catégorie B et 31 % de catégorie C. Il est à noter que plus de 70% des agents de catégorie A ne sont pas des agents titulaires du ministère des affaires étrangères (titulaires détachés d'autres administrations – agriculture, santé, éducation, finances... – et non titulaires), traduisant la diversité des métiers de la DGCID. Cette direction générale étant responsable, outre du présent programme, du programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique », il est difficile d'arrêter précisément les effectifs affectés à chacun des deux programmes, les agents ne se consacrant qu'exceptionnellement à un seul d'entre eux. D'une enquête effectuée début 2005, il ressort toutefois qu'environ 70 % des ETPT, soit 330, relèvent du présent programme.

**du service des affaires francophones et de la délégation à l'action humanitaire**

relevant respectivement des actions 5 et 6. Il est à noter que l'ensemble des personnels de la Direction des Nations Unies et des organisations internationales, intervenant dans les domaines d'activité correspondant aux actions précitées, est regroupé dans le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde ».

**des 112 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) à l'étranger**

chargés de la mise en œuvre de la coopération bilatérale avec les pays et institutions partenaires. Les personnels expatriés de ces services sont très majoritairement des agents de catégorie A détachés d'autres administrations ou non titulaires dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les SCAC emploient par ailleurs des agents recrutés localement, généralement affectés à des tâches administratives.

**de 79 établissements culturels, établissements à autonomie financière**

Les personnels expatriés affectés dans ces établissements, majoritairement non titulaires du ministère des affaires étrangères, assurent les fonctions de directeur, de comptable, et participent aux activités linguistiques et culturelles de l'établissement. Les établissements culturels emploient en outre un nombre important de personnels de recrutement local, pour une grande part en charge des cours de langues, activité génératrice d'autofinancements très importants. Du fait de cet autofinancement les personnels de recrutement local (2.265 ETPT) ne sont actuellement pas dénombrés dans le plafond d'emploi de 16.720 ETPT.

**de 21 centres de recherche**

Ces établissements se différencient des précédents par leur secteur d'intervention, la recherche en archéologie et en sciences sociales et leurs personnels (dont 252 recrutés locaux) ont des statuts comparables.

**du réseau des 147 alliances françaises, établissements de droit local**

En 2005, 260 agents expatriés (200 contractuels et 60 volontaires internationaux) sont mis à la disposition de ces structures pour en assurer la direction et/ou dispenser des cours de français et encadrer des activités culturelles.

**de l'assistance technique mise à la disposition des institutions des pays partenaires**

En 2005, l'effectif s'établit à environ 1.410 ETPT, dont 1.200 agents sous contrat avec le ministère et 210 volontaires internationaux (VI). Cet effectif est globalement réparti en 22% sur l'action 2 (dont près de 80% dans les secteurs de la diffusion et de l'enseignement du français), 17% sur l'action 3 (dont 2/3 dans le secteur de la coopération universitaire et 1/3 dans celui de la recherche) et 60% sur l'action 4 (dont les 3/4 dans les secteurs des Objectifs du Millénaire du Développement et 1/4 dans ceux de la gouvernance).

**Autres éléments**

**Le montant du titre 2 du programme hors masse salariale est de 1.199.273 €.**

	Nb de bénéficiaires	Coût unitaire (base 2004)	Dotations 2006 Titre 2
<b>Prestations sociales (hors famille)</b>		Prestation moyenne par bénéficiaire	
Trajet domicile travail	908	250	<b>227.000</b>
Congé de longue durée	16	10 724	<b>171.584</b>
Rentes accidents de service	60	5.786	<b>347.160</b>
Congé de fin d'activité	7	10.455	<b>73.185</b>
Autre prestation	NC	NC	<b>236.161</b>
<b>Action sociale interministérielle</b>		Allocation moyenne par bénéficiaire	
Étudiants handicapés	3	1.483	<b>4.449</b>
Aides aux mères	29	278	<b>8.062</b>
Séjours d'enfants	118	114	<b>13.452</b>
<b>Action sociale ministérielle</b>		Aide moyenne par bénéficiaire	
Services médico-sociaux	NC	NC	<b>36.686</b>
Secours	214	381	<b>81.534</b>

#### Action sociale interministérielle

L'action sociale interministérielle comprend principalement 3 allocations :

- l'allocation spéciale pour enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage, versée par le ministère des affaires étrangères mais attribuée par les commissions départementales de l'éducation spéciale ;
- les « aides aux mères » correspondent à l'allocation pour les gardes d'enfants de moins de 3 ans ;
- les « séjours d'enfants » recouvrent les aides aux agents dont les enfants vont en colonies de vacances, centres de loisir sans hébergement, maisons familiales de vacances et gîtes, classes de découverte et séjours linguistiques.

#### Action sociale ministérielle

L'action sociale ministérielle se traduit par deux dispositifs principaux :

- la rubrique « services médicaux sociaux » inclut les frais médicaux du personnel de recrutement local délégués aux postes à l'étranger ainsi que les frais médicaux des infirmeries du ministère ;
- Le dispositif « secours » correspond aux aides individualisées attribuées principalement à des recrutés locaux en activité ou à la retraite pour régler des frais médicaux.

## Coûts synthétiques transversaux

1/ Parmi les moyens d'intervention de la DGCID, trois instruments transversaux à plusieurs actions du programme peuvent être isolés :

**Les bourses** : Elles sont mises en œuvre soit au niveau central (programmes spécifiques), soit par les Postes dans le cadre des moyens qui leur sont alloués. Toutes catégories confondues (bourses de stage, bourses de longue durée), elles représentent (hors subvention pour bourses à l'Agence universitaire de la francophonie – AUF) au total en 2005 un montant de 87,5M€ (prévisions d'exécution), pour un effectif de 18.900 bénéficiaires. Les bourses nouvelles en constituent environ 54 % (coût moyen sur un exercice budgétaire = 3.200 €). Le coût moyen d'une bourse « récurrente » sur un exercice budgétaire s'élève actuellement à environ 7.000 €. Ce montant est indicatif dans la mesure où la durée des bourses d'étude et de stage peut fortement varier d'une année sur l'autre.

En 2006, la priorité sera donnée à l'attractivité des élites, notamment celles des grands pays émergents.

**Les missions d'experts** : En 2005, environ 8.950 missions d'experts extérieurs devraient être organisées pour un montant total de 12,1 M€ et un coût moyen de 1.530 €. A titre indicatif, ces missions correspondent à 46.000 homme/jour.

**Les invitations** : 5.000 invitations sont prévues en 2005 pour un montant total de 8,7 M€. Le coût unitaire d'une invitation s'élève à 1.740 €.

### 2/ L'Aide-projet

Elle intervient dans la zone de solidarité prioritaire via le Fonds de solidarité prioritaire - pour ce qui concerne les secteurs de la gouvernance, de la coopération universitaire, de la culture et de l'audiovisuel et des projets de coopération décentralisée et avec les ONG - et à travers l'AFD pour les autres secteurs (éducation, santé, eau, environnement, développement rural...).

#### Autorisations d'engagement (AE)

L'augmentation des autorisations d'engagement permettra, grâce à la mise en place de projets nouveaux, de favoriser une montée en puissance de l'aide-projet d'ici 2008. Cette priorité politique s'inscrit dans le cadre de l'engagement français d'atteindre en 2007 un niveau d'APD de 0,5% du revenu national brut (RNB).

Les autorisations d'engagement ont été évaluées à hauteur de 450 M€ pour l'aide-projet bilatérale. Elles se décomposent de la façon suivante :

- 150 M€ d'AE seront utilisées via le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). En application des conclusions du CICID, l'aide-projet bilatérale mettra davantage l'accent en faveur de la gouvernance.
- 300 M€ d'AE concerneront des projets mis en œuvre par l'AFD. Ces moyens sont conformes aux besoins évalués par cette agence. En outre, dans le cadre de la réforme de la coopération, ses activités ont été élargies.

Les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du portefeuille de projets en cours en 2006 du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) - environ 420 projets - sont répartis au sein des actions 2 à 6 et des sous-actions correspondantes, en fonction des secteurs auxquels il contribuent. Le coût des projets repose sur celui des instruments précités (missions d'experts, bourses, invitations), auquel s'ajoutent d'autres catégories de transferts, ainsi que des coûts de suivi et d'évaluation finale.

En LFI 2005, le FSP a bénéficié d'un total de 164 M€ en CP (+ 10 M€ en CP sortie de crise). En 2006, 67 % des projets concerneront les activités regroupées au sein de l'action 4. Pour 2006, le montant des crédits de paiement (hors les 9 M€ pour le « post-crise ») destinés à financer les projets en cours en 2006 est de 138,7 M€. Il a été calculé sur la base d'une durée de vie des projets de 6 ans, selon un rythme moyen de consommation annuelle des CP d'un projet (en %) : 8, 10, 24, 23, 18, 8.

Les crédits de paiement de l'AFD se sont élevés à 110 M€ en 2005. En 2006, des crédits de paiement à hauteur de 184 M€ ont été programmés (y compris le transfert de 11 M€ de l'assistance technique) pour répondre aux besoins du portefeuille de projets de l'AFD, sur la base des prévisions communiquées par cette agence.

## Justification par action

### Action n° 01 : Animation et coordination de l'aide au développement

#### Crédits demandés pour 2006

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	6.738.000	35.717.632
<i>Crédits de paiement</i>	6.738.000	35.717.632

### Justification des éléments de la dépense par nature

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette action regroupe les crédits correspondant aux activités transversales relatives à la mise en œuvre de l'aide au développement française dans les pays bénéficiant de l'APD au sens du CAD de l'OCDE

Le montant des crédits de titre 3 affecté à cette action pour 2006 est de 5,478 M€ (AE=CP).

Les dépenses de fonctionnement de l'action support ( 4,978 M€) recouvrent les domaines ci-dessous, mais ne peuvent donner lieu à ce stade à une justification pour 2006 pour chacun des domaines indiqués, car les programmations des postes et de la centrale ne sont pas encore achevées :

- **Communication** : La DGCID organise la production des documentations afférentes à ses activités et des actions de communication telles que des séminaires et la diffusion de publications. Ces crédits de fonctionnement s'élèvent à 1,28 M€ en LFI 2005.
- **Évaluation** : Des opérations d'évaluation des politiques menées par la DGCID sont conduites chaque année. En 2005, 18 évaluations transversales ou « pays » ont été programmées pour les programmes 185 et 209. 15 opérations d'évaluation ont été sélectionnées en 2006 en coordination avec la DGTPPE et l'AFD. Certaines d'entre elles sont conduites avec nos partenaires européens ou nos partenaires de développement. Ces crédits de fonctionnement s'élèvent à 0,24 M€ en LFI 2005.
- **Contentieux, mutuelles et pertes d'emploi** : Ces frais, qui concernent les personnels d'assistance technique, s'élèvent en 2005 à 0,5 M€. Ces dépenses ont été reconduites à titre prévisionnel en 2006.
- **Frais de missions et de réceptions** des services de la DGCID et frais de réception des services de coopération et d'action culturelle (SCAC). Ces crédits de fonctionnement s'élèvent à 2,22 M€ en LFI 2005.

#### Subventions pour charges de service public

Le montant de la subvention de fonctionnement versée au **GIP FCI** (Groupement d'intérêt public France Coopération internationale), opérateur de la DGCID, est de 0,75 M€ en 2005. Elle est estimée pour 2006 à 0,5 M€.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

#### Dépenses d'intervention

Le montant des crédits de titre 6 affecté à cette action est de 1,260 M€ (AE=CP).

Ces crédits ont essentiellement vocation à financer les subventions du Cabinet de la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie (1,260 M€).

## Action n° 02 : Affirmation de la dimension culturelle du développement

### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	138.451.000	199.171.030
Crédits de paiement	138.028.000	198.748.030

### Justification des éléments de la dépense par nature

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'action 2 se décompose en trois sous-actions. La ventilation des AE et des CP est la suivante :

	Titre 3	Titre 5		Titre 6		TOTAL	
	AE=CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
21. Promouvoir la langue française	815.000	0	0	29.259.000	26.190.000	30.074.000	27.005.000
22. Favoriser la diversité culturelle et valoriser les cultures du Sud	6.558.000	0	0	65.654.000	69.350.000	72.212.000	75.908.000
23. Animer un réseau d'établissements culturels	25.885.000	2.000.000	950.000	8.280.000	8.280.000	36.165.000	35.115.000
<b>TOTAL</b>	<b>33.258.000</b>	<b>2.000.000</b>	<b>950.000</b>	<b>103.193.000</b>	<b>103.820.000</b>	<b>138.451.000</b>	<b>138.028.000</b>

### Dépenses de fonctionnement

#### Subventions de fonctionnement des établissements culturels (27,09 M€ en AE=CP)

79 centres et instituts culturels, chargés de la mise en œuvre des actions de diffusion et de coopération dans l'ensemble des domaines de la coopération française, ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement, ce qui représente un montant total de 24,5 M€ en 2005. Ces ressources viennent abonder l'autofinancement des instituts (46 % des ressources bruts en 2004).

#### Subventions pour charge de service public (6,2 M€ en AE=CP)

L'**AFAA** (Association française d'action artistique) a bénéficié en 2005 d'une subvention de 6,287 M€, au titre du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

La DGCID a versé 210.000 € à l'**ADPF** (Association pour la diffusion de la pensée française) en 2005 au titre du fonctionnement de la cinémathèque Afrique.

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

### Dépenses d'immobilier

Les dépenses d'équipement relatives aux établissements culturels ont été financées en LFI 2005 à hauteur de 1 M€ en CP, ils sont fixés à 0,95 M€ en 2006, tous programmes confondus. Les opérations nouvelles (2 M€ en AE) concernent essentiellement la relance de notre réseau en Algérie.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Pour 2006, les AE s'élèvent à 103,193 M€ et les CP à 103,820 M€.

**Transferts aux ménages** (10,35 M€ en AE=CP)

**Bourses** : En prévision d'exécution 2005, le nombre de bourses linguistiques et de bourses de stage pédagogique devrait totaliser un montant d'environ 11 M€ (9,9 M€ en LFI 2005).

**Invitations et missions d'experts** : Ces transferts devraient s'élever en 2005 à 5,7M€.

**Transferts aux entreprises** (21,5 M€ en AE=CP)

Les subventions versées aux opérateurs audiovisuels Canal France International (CFI) et Medi1 Sat devraient être reconduites en 2006, soit respectivement 20,5 M€ et 1 M€.

**Transferts aux autres collectivités** (71,9 M€ en CP 2006)

Les prévisions d'exécution 2005 des crédits de paiement pour les **projets FSP** mis en œuvre dans les domaines de la coopération culturelle et du français s'établissent à 24 M€. Pour 2006, 19,051 M€ d'AE et 19,678 M€ de CP sont prévus pour financer les projets FSP relevant de l'action 2.

**Alliances françaises** : 147 Alliances françaises ont bénéficié de subventions de fonctionnement et pour projet, au titre des actions de coopération culturelle et de français, représentant un montant total d'environ 9,5 M€. Elles disposent également de subventions d'appui aux projets immobiliers (acquisition, construction, rénovation, mise en sécurité).

**Établissements culturels** : L'ensemble de ces établissements bénéficie de subventions pour opération, évaluées pour 2005 à un montant total de 12 M€. Sont notamment prévus le pilotage et le financement de l'appui logistique des tournées culturelles par les établissements de Dakar, Libreville et Tananarive (0,7 M€).

### Portail Internet Idées de France

Ce portail s'adresse aux élites francophones et/ou aux francophiles du monde entier, du Nord comme du Sud. Son financement doit être envisagé en considérant deux éléments :

- le portail s'adresse géographiquement et indistinctement à ces deux zones ;
- l'Internet se développe à grande vitesse comme un véritable mass média au Nord : Amérique du Nord, Europe de l'Ouest, Japon, Corée, Australie et Nouvelle-Zélande, et comme un instrument encore réservé à certaines élites au Sud pays en développement et pays émergents. Aussi, comme la consommation du portail sera plus forte au Nord, le financement du portail, évalué à 2,5 M€, est réparti à hauteur de 1,9 M€ sur le programme 185 et le solde (0,6 M€) sur le programme 209.



**Autres opérations d'intervention**

Ces opérations d'intervention, dont plusieurs exemples sont détaillés ci-dessous, ont été évaluées en prévisions d'exécution 2005 à 25 M€.

Différents types d'opération (coût total évalué à 2 M€) sont prévus pour l'année 2006, visant à promouvoir, à diffuser et valoriser la langue française :

- la professionnalisation de l'activité des cours de langue dans les établissements culturels ;
- la création d'outils audiovisuels et multimédia pour l'apprentissage de la langue française ;
- la valorisation de la Francophonie auprès de publics jeunes (programme Français langue maternelle, programme Allons en France, etc.) ;
- l'appui aux professeurs étrangers de français et l'appui à l'enseignement bilingue et aux départements de langue française des universités.

Dans le domaine de la coopération culturelle et audiovisuelle, les opérations d'intervention prévues pour 2006 devraient notamment prendre les formes suivantes :

- soutien à des médias étrangers et à la démocratisation des systèmes médiatiques,
- actions en faveur du cinéma et du livre ;
- Coopération dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Coopération dans le domaine du sport et de la jeunesse ;
- Fonds (sur appels à projets) destinés à soutenir l'action des services et des établissements culturels dans certains secteurs prioritaires : coopération régionale artistique et culturelle en Afrique ; coopération franco-allemande pour le développement culturel ; organisation de débats d'idées; modernisation des bibliothèques.

**Action n° 03 : Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement****Crédits demandés pour 2006**

	<i>Hors titre 2</i>	<i>Total</i>
<i>Autorisations d'engagement</i>	<i>114.243.000</i>	<i>141.004.791</i>
<i>Crédits de paiement</i>	<i>119.532.000</i>	<i>146.293.791</i>

**Justification des éléments de la dépense par nature****DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

L'action 3 se décompose en deux sous-actions. La ventilation des AE et des CP est la suivante :

	Titre3	Titre 6		TOTAL	
	AE=CP	AE	CP	AE	CP
31. Participer à la formation des futures élites	1.967.000	69.139.000	69.901.000	71.106.000	71.868.000
32. Favoriser la recherche en faveur du développement et la coopération scientifique avec les pays émergents	6.186.000	36.951.000	41.478.000	43.137.000	47.664.000
<b>TOTAL</b>	<b>8.153.000</b>	<b>106.090.000</b>	<b>111.379.000</b>	<b>114.243.000</b>	<b>119.532.000</b>

Fonctionnement des centres de recherche : En LFI 2005, 21 centres de recherche ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement, ce qui représente un montant total de 5,7 M€. En 2006, ces subventions sont reconduites à hauteur du même montant.

### Subventions pour charges de service public

Le montant de cette subvention versée à l'opérateur EDUFRANCE s'élève à 1,1 M€ en 2005. Réduite de 5 %, son montant pour 2006 s'établit à 1,045 M€.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Pour 2006, les AE s'élèvent à 106,090 M€ et les CP à 111,379 M€.

### Transferts aux ménages (52,74M€ en AE=CP)

**Bourses** : En prévision d'exécution 2005, la dépense est estimée à 55,8 M€. Des programmes de bourses d'excellence sont mis en œuvre sur crédits centraux : les bourses « Major » (3,2 M€) destinées à prendre le relais des bourses d'excellence de l'AEFE, le programme Eiffel de bourses d'excellence (10,8 M€) destiné aux futurs décideurs, le nouveau programme Eiffel Doctorat (1,27 M€) qui finance des bourses de mobilité dans le cadre de thèses en cotutelle ou en codirection.

**Invitations et missions d'experts** : Ces dépenses devraient s'élever à environ 5 M€ en prévision d'exécution 2005.

### Transferts aux autres collectivités (58,64M€ en CP 2006)

**Projets FSP** : les dépenses pour les projets FSP en cours mis en œuvre dans le domaine de la coopération universitaire, scientifique et de recherche ont été évalués à hauteur de 30,7 M€ en prévision d'exécution 2005. Pour 2006, 19,347 M€ d'AE et 24,636 M€ de CP sont prévus pour financer les projets FSP relevant de l'action 3.

**Subventions aux Alliances françaises** : 147 Alliances françaises ont bénéficié en 2005 de subventions de fonctionnement et de projets, au titre des actions de coopération scientifique et universitaire, pour un montant total de 0,15 M€.

**Subventions pour opération aux établissements de recherche** : Ces établissements participent à la formation des chercheurs des pays du sud, tout en poursuivant des travaux de recherche sur des thématiques et des enjeux d'actualité en sciences humaines et sociales. Ces dépenses sont évaluées en prévision d'exécution 2005 à 2,7 M€.

**Les programmes d'échanges scientifiques** bilatéraux, voire régionaux (Programmes d'Actions Intégrées et assimilés) évalués à 3,3 M€ en prévision d'exécution 2005 visent au renforcement des capacités des systèmes nationaux de recherche à travers une politique d'excellence scientifique.

**Autres subventions et prestations** : Ces dépenses devraient représenter en 2005 environ 22,3 M€. Ceci concerne, pour une large part, les crédits déconcentrés aux postes (15 M€ pour environ 350 opérations), pour une autre part, des crédits affectés aux partenariats universitaires (1,8 M€) ainsi qu'aux grands organismes et programmes de recherche (5,4 M€). Les missions archéologiques sont également concernées par cette action (2,4 M€).

## Action n° 04 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités

### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	590.986.000	672.430.680
Crédits de paiement	448.494.000	529.938.680

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'action 4 se décompose en deux sous-actions. La ventilation des AE et des CP est la suivante :

	Titre 3	Titre 6		TOTAL	
	AE=CP	AE	CP	AE	CP
41. Appui aux politiques de lutte contre la pauvreté et mise en œuvre des stratégies sectorielles	3.650.000	483.122.000	356.620.000	486.772.000	360.270.000
42. Contribution à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit	1.574.000	102.640.000	86.650.000	104.214.000	88.224.000
<b>TOTAL</b>	<b>5.224.000</b>	<b>585.762.000</b>	<b>443.270.000</b>	<b>590.986.000</b>	<b>448.494.000</b>

La subvention (0,019 M€ en LFI 2005) versée à la COCODEV (Commission de coopération et de développement) est reconduite pour 2006.

#### Subvention pour charge de service public

En LFI 2005, la subvention à l'association française des volontaires du progrès (AFVP) s'est élevée à 0,9 M€. Pour 2006, la subvention est de 0,6 M€.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Pour 2006, les AE s'élèvent à 585,762 M€ et les CP à 443,270 M€. Ces montants correspondent à des projets relevant de la compétence du Ministère suite aux décisions du CICID, en particulier dans le secteur de la gouvernance - prioritaire - ainsi que dans le secteur de la coopération avec les organisations multilatérales et régionales.

L'**aide alimentaire** est reconduite en 2006 (28,6 M€, hors aide alimentaire d'urgence). L'engagement de la France, pris dans le cadre européen, est de 200.000 TEC (Tonnes équivalent céréales) par an. Le coût de la TEC varie en fonction des opérations entre 200 à 500 €, avec des montants plus élevés si les conditions sont difficiles (coûts logistiques plus élevés). Les moyennes annuelles les plus récentes se situaient entre 250€/TEC et 350€/TEC. Sur cette base, la France devrait pouvoir réaliser 200 000 TEC en 2005. Pour mémoire, le budget 2004 était de 36,4 M€ et le budget 2005 de 31,8 M€ (y compris l'aide alimentaire d'urgence).

Les actions menées dans le cadre du **Fonds de coopération pour le Pacifique** devraient s'élever à 3,2 M€ en prévision d'exécution 2005.

L'**appui aux processus démocratiques** (élections notamment) devrait s'établir à 15 M€ en prévision d'exécution 2005.

**Transferts aux ménages** (19,48 M€ en AE=CP)

**Bourses** : dépense évaluée à 20,6 M€ pour 2005 dans le cadre de l'appui aux politiques de formation.

**Invitations et missions d'experts** : dépense évaluée à 10,8 M€ en prévision d'exécution 2005.

**Transferts aux collectivités territoriales** (11,5 M€ en AE=CP)

L'appui à la **coopération décentralisée** mise en œuvre par les collectivités territoriales françaises concerne des projets de développement ainsi que des actions conduites par des associations de collectivités. Les projets correspondent à des actions de formation des élus, à la professionnalisation des fonctionnaires territoriaux et au renforcement des services publics gérés par les collectivités étrangères. Une partie des crédits 2006 (2M€) relève de la dernière tranche des contrats de Plan État Régions 2000-2006.

Les crédits de paiement pour les projets du FSP s'élèvent à 4,5 M€ (AE=CP).

**Transferts aux autres collectivités** (412,29M€ en CP 2006)**Transferts aux organisations non gouvernementales de solidarité internationale (ONG/OSI) :**

Le Président de la République s'est engagé à doubler en 5 ans les crédits de coopération mis en œuvre par les ONG.

Les actions en direction de la jeunesse, de l'éducation au développement et à la solidarité internationale seront également poursuivies. L'appui aux plateformes et collectifs d'ONG vise à leur permettre de coordonner des actions de taille modeste en capitalisant les expériences dans des domaines prioritaires pour l'État et en permettant l'accès à des financements multilatéraux. Le renforcement des sociétés civiles des pays partenaires rejoint l'objectif de bonne gouvernance. Pour que les ONG françaises puissent atteindre une taille comparable à celle de leurs consœurs européennes qui remportent plus facilement les appels à propositions internationaux, la DGCID devrait étendre le programme des conventions d'objectifs avec un nombre réduit d'ONG qui le désirent. Le cofinancement des projets de terrain se ferait par délégation aux postes diplomatiques pour les actions de taille moyenne correspondant à l'objectif de la coopération de proximité. La DGCID testera les appels à propositions quand les ONG offrent des compétences spécifiques pour la mise en œuvre des priorités géographiques et sectorielles du CICID. Enfin, l'Association française des volontaires du progrès (AFVP) signera avec le ministère des affaires étrangères une convention par objectifs qui complètera la convention-cadre 2005-2007. Un effort important de rationalisation budgétaire est attendu de l'AFVP dès 2006 et sur les années à venir. La loi n° 2005-159 du 23 février 2005 permettant désormais de suivre l'évolution des effectifs des volontaires, d'autres associations seront également concernées par cet effort de rationalisation budgétaire.

Les crédits de paiement des projets FSP mis en œuvre dans les domaines des stratégies sectorielles décidées par le CICID et de la gouvernance démocratique sont évalués en prévision d'exécution 2005 respectivement à 73 M€ et 40 M€. Pour 2006, 107,102 M€ d'AE et 80,61 M€ de CP sont prévus pour financer les projets FSP relevant de l'action 4.

Les crédits de paiement pour l'aide-projet mise en œuvre par l'AFD (Agence française de développement) sont de **184 M€ (110 M€ en LFI 2005)**.

Pour 2006, le montant des AE pour les dons projets de l'AFD est de 300 M€, correspondant aux évaluations établies par l'Agence. L'augmentation des AE destinées aux projets nouveaux mis en œuvre par l'AFD est conforme aux conclusions du CICID, notamment pour ce qui concerne l'élargissement de ses domaines d'intervention.

Les crédits inscrits en 2006 pour les **C2D** (15 M€) permettront d'honorer les C2D déjà signés qui se poursuivront en 2006 au bénéfice du Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie, le Nicaragua, Madagascar, le Ghana et la Bolivie. Deux C2D devraient être signés en 2006 (Honduras et Rwanda), ces deux pays ayant atteint le point d'achèvement. Les C2D non encore conclus (Cameroun et République démocratique du Congo) n'ont pas été budgétés en raison d'un très fort degré d'incertitude sur leur réalisation effective et faute d'indications fiables sur leur coût.

Les autres **subventions et prestations** devraient totaliser 32 M€ en prévision d'exécution 2005 (politiques sectorielles/intégration régionale). Ceci concerne pour une large part les crédits déconcentrés aux postes (23 M€ pour environ 590 opérations), et d'autre part des crédits affectés à l'intégration régionale : organisations régionales (4 M€) et réseaux (3 M€).

### Action n° 05 : Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement

#### Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	1.073.231.000	1.076.767.474
Crédits de paiement	1.073.507.000	1.077.043.474

## Justification des éléments de la dépense par nature

## DÉPENSES D'INTERVENTION

## Dépenses d'intervention

L'action 5 se décompose en trois sous-actions. Elle ne comprend que des dépenses d'intervention. La ventilation des AE et des CP du titre 6 est la suivante :

	Titre 6	
	AE	CP
51. Participation à des programmes multilatéraux de développement économique et social	1.006.971.000	1.007.247.000
52. Participation à des programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit	7.803.000	7.803.000
53. Participation à des programmes multilatéraux francophones	58.457.000	58.457.000
TOTAL	1.073.231.000	1.073.507.000

**Transferts aux autres collectivités** (1.073 M€)

La contribution française au **FED** (Fonds européen de développement) a été portée en 2006 à 726 M€ (628 M€ en LFI 2005).

La participation française au **Fonds pour le sida**, la tuberculose et le paludisme s'établit à 225 M€ (150 M€ en 2005) traduisant l'engagement du Président de la République d'augmenter la contribution française.

Les **contributions volontaires aux organismes des Nations Unies** sont programmées à hauteur de **50,3 M€** (hors contributions « post-crise »). **43,9 M€** concerneront la participation française aux programmes multilatéraux de développement économique et social. **6,4 M€** seront consacrés aux programmes de gouvernance démocratique et de consolidation de l'État de droit. Ces contributions augmentent de **22,6 M€** par rapport à la LFI 2005, conformément à l'engagement pris par le Président de la République d'augmenter nos contributions volontaires aux Nations Unies.

Les contributions aux programmes multilatéraux pour la **francophonie** seront reconduites à hauteur de **58,4 M€** dont 45,2 M€ pour le FMU et 11,94 M€ de contributions obligatoires à l'AIF (Agence Internationale de la Francophonie).

0,276 M€ en CP 2006 sont inscrits au titre de cette action pour financer un projet FSP bi-multilatéral en cours.

## Action n° 06 : Aide aux populations touchées par les crises

## Crédits demandés pour 2006

	Hors titre 2	Total
Autorisations d'engagement	49.734.000	50.844.671
Crédits de paiement	58.734.000	59.844.671

## Justification des éléments de la dépense par nature

### DÉPENSES D'INTERVENTION

#### Dépenses d'intervention

L'action 6 se décompose en deux sous-actions. Elle ne comprend que des dépenses d'intervention. La ventilation des AE et des CP du titre 6 est la suivante :

	Titre 6	
	AE	CP
61. Aide humanitaire et alimentaire d'urgence	38.152.000	38.152.000
62. Sortie de crise	11.582.000	20.582.000
<b>TOTAL</b>	<b>49.734.000</b>	<b>58.734.000</b>

#### **Transferts aux autres collectivités** (58,734 M€ en CP 2006)

Ces crédits recouvrent deux niveaux d'intervention et différents canaux :

1/ l'aide humanitaire d'urgence, y compris l'aide alimentaire à hauteur de 38,152 M€ (CP 2006)

2/ l'aide à la reconstruction (appui au retour de la démocratie, microprojets de reconstruction, actions de formation) pour 20,582 M€ de CP et 11,582 M€ d'AE (9 M€ en CP 2006 sont inscrits sur cette action pour financer les projets FSP « sortie de crise » en cours).

Les contributions volontaires aux organismes des Nations Unies s'élèvent à 33,6 M€ soit une augmentation de 15,9 M€ par rapport à la LFI 2005, traduisant l'engagement du Président de la république d'augmenter les contributions volontaires de la France au profit des Nations Unies.

## Échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement

	Autorisations d'engagement demandées pour 2006 et engagements antérieurs	Crédits de paiement	
		Demandés pour 2006	À ouvrir après 2006
Incidence des autorisations d'engagement demandées pour 2006	2.175.936.278	1.762.884.278	413.052.000
Incidence des autorisations de programme engagées avant 2006 (Estimation*)	995.515.000	284.702.000	710.813.000
<b>Total pour le programme</b>	<b>3.171.451.278</b>	<b>2.047.586.278</b>	<b>1.123.865.000</b>

\* Estimation réalisée sur la base de la nomenclature de l'ordonnance organique de 1959.

Le montant des AE (pluriannuelles) de l'aide projet bilatérale s'élève à 450 M€, soit 150 M€ pour le FSP et 300 M€ pour les dons projets de l'AFD.

## Projet annuel de performances : Opérateurs

### Récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'État

Nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public			9.608.300	8.906.000	8.368.000	8.368.000
Transferts ou dotations				88.483.000		
<b>Totaux pour le programme</b>			<b>9.608.300</b>	<b>97.389.000</b>	<b>8.368.000</b>	<b>8.368.000</b>

Les opérateurs EGIDE et FCI sont également présents dans le programme 185 « Rayonnement culturel et scientifique ».

### Consolidation des emplois

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Rappel des emplois (ETPT) rémunérés par le programme inclus dans le plafond d'emplois du ministère		3.290	3.131
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs hors plafond d'emplois du ministère		273	286
<b>Total général</b>		<b>3.563</b>	<b>3.417</b>

### Tableau des emplois des opérateurs – année 2004

Détail des emplois 2004 rémunérés par les opérateurs ou catégories d'opérateurs	Emplois en ETPT	A défaut : effectifs employés
EGIDE	211,5	
FCI	7	
AFVP	74,4	
<b>Total général</b>	<b>292,9</b>	

### Présentation des principaux opérateurs

## GIP - France coopération internationale

**France Coopération Internationale (FCI)** est un groupement d'intérêt public constitué en 2002 entre l'État, représenté par le ministère des affaires étrangères et le ministère de la fonction publique, l'association EGIDE, l'Agence française de Développement et l'École nationale d'administration. Sa convention constitutive a été approuvée par arrêté interministériel du 17 avril 2002.

Le groupement a pour objet d'exercer en commun des activités d'assistance technique, de conseil, de formation et de recherche dans les domaines de la coopération internationale et du développement, en appui aux opérateurs publics et privés déjà présents, ainsi que la création et la gestion des équipements ou services d'intérêt commun nécessaires à ces activités. Il a notamment pour mission :

- de mobiliser des experts publics ou privés pour participer à des missions de coopération internationale et de développement menées par des donneurs d'ordres publics et privés de coopération internationale ou d'autres institutions ou conjointement par ces différents secteurs ;
- d'agir pour le compte de donneurs d'ordres publics et privés de coopération internationale ou d'autres institutions comme opérateur pour des missions internationales bilatérales et multilatérales de courte, moyenne et longue durées.
- de favoriser la constitution de partenariats public-public, privé-privé ou public-privé pour ces missions ;
- d'apporter un appui aux opérateurs publics, privés et de solidarité internationale, notamment sous la forme d'animation des réseaux, de formation et toutes autres actions de soutien de nature à favoriser la présence française dans ce type de mission ;
- le cas échéant, de participer à des missions multilatérales d'assistance technique et d'agir comme opérateur multisectoriel dans les appels d'offre internationaux.

Le groupement est administré par un conseil d'administration de 14 membres composé de 9 représentants de l'État (7 pour le ministère des affaires étrangères, 1 pour la fonction publique, 1 pour les finances), 1 représentant pour chacun des organismes membre du groupement autre que l'État et 2 personnalités qualifiées. Le président du groupement est nommé par décret du Premier Ministre sur proposition du Ministre des affaires étrangères et du Ministre chargé de la coopération. Le directeur général est nommé par le Conseil sur proposition du Ministre des affaires étrangères et du Ministre chargé de la coopération.

Les prestations mises en œuvre par le GIP pour le compte de l'État sont effectuées sous l'empire de commandes de l'Administration. Par ailleurs, et à titre transitoire, le ministère des affaires étrangères verse au groupement une subvention annuelle. Cette subvention dégressive a vocation à s'éteindre lorsque le volume de commandes traitées par le groupement aura atteint un niveau suffisant pour atteindre l'équilibre des comptes par le seul fait des frais de gestion adossés aux prestations mises en œuvre.

Le FCI se rattache d'une part à l'action « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités » du **programme « Solidarité à l'égard des pays en développement »** et d'autre part à l'action « Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires » du **programme « Rayonnement culturel et scientifique »**.

Un contrat d'objectifs et de moyens entre l'opérateur et le Ministère des affaires étrangères est en cours de négociation et devrait prendre effet pour l'exercice 2006.



## Financements de l'État

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 1: Animation et coordination de l'aide au développement</b>						500.000
Subventions pour charges de service public						500.000
<b>Action n° 4 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités</b>		775.000		1.000.000		500.000
Subventions pour charges de service public		550.000		500.000		
Transferts ou dotations		225.000		500.000		500.000
<b>Programme Rayonnement culturel et scientifique</b>		75.000		500.000		500.000
Action n° 2 : Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle						200.000
Action n° 4 : Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires		75.000		500.000		300.000
<b>Totaux</b>		<b>850.000</b>		<b>1.500.000</b>		<b>1.500.000</b>

## Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1.500			2.000	<b>2.900</b>

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
2.148	809	19	<b>2.976</b>

## Consolidation des emplois de l'opérateur

	Exécution 2004	Prévision 2005	Prévision 2006
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	7	8	14
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur	6,8	7,8	3,8
<b>Total</b>	<b>14,8</b>	<b>15,8</b>	<b>17,8</b>

Les autres emplois correspondent à des agents mis à disposition. L'entrée en vigueur de la LOLF en 2006 conduit à anticiper un impact défavorable sur le nombre d'agents mis à disposition sans qu'il soit encore possible de le chiffrer avec certitude. Par ailleurs, le nombre d'ETPT prévu pour 2006 est susceptible d'évoluer compte tenu de l'extension des missions du GIP décidées par le CICID du 18 mai 2005.

## EGIDE - Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux

**EGIDE**, centre français pour l'accueil et les échanges internationaux, est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Elle a pour objet de contribuer à l'organisation, à la promotion et à la mise en œuvre d'opérations de coopération et d'échanges internationaux, tant publiques que privées.

Elle a plus particulièrement pour mission de contribuer à la mobilité des personnes, et d'assurer la mise en œuvre de bourses, missions et invitations, directement ou à titre de mandataire, tant en France qu'à l'étranger. A ce titre, EGIDE assure notamment la gestion :

- de bourses du gouvernement français allouées à des étrangers en séjour individuel ou collectif de formation, d'information ou de recherche ;
- des séjours de personnalités étrangères invitées de l'administration effectuant ou prenant part à des visites ou à des conférences en France ou à l'étranger ;
- des séjours d'experts français effectuant des missions de conseil ou de formation, d'expertise ou d'assistance technique à l'étranger pour le compte de l'administration ainsi que leur déplacement en France dans le cadre d'activités de coopération internationale ;
- de bourses ou d'aides attribuées à des ressortissants français en vue de séjours de recherche ou de formation à l'étranger.

L'association est administrée par un conseil d'administration de 18 membres dont 9 représentent les départements ministériels particulièrement intéressés par son objet social

(Affaires étrangères, Éducation nationale, Recherche, Outre-mer, Économie et finances, Solidarité et Agriculture). Le Ministère des affaires étrangères compte trois représentants.

EGIDE agit pour le compte du Ministère des affaires étrangères sous l'empire d'une convention de mandat. Les prestations effectuées dans ce cadre font l'objet d'une mise à disposition de trésorerie auprès de l'association dont la rémunération à l'acte est déterminée par un barème révisable annuellement par avenant à la convention de mandat.

EGIDE se rattache d'une part aux actions « Affirmation de la dimension culturelle du développement », « Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement », « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités » et « Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement » du **programme « Solidarité à l'égard des pays en développement »**, et d'autre part aux actions « Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle », « Audiovisuel extérieur » et « Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires » du **programme « Rayonnement culturel et scientifique »**.

Un contrat d'objectifs et de moyens entre l'opérateur et le Ministère des affaires étrangères est en cours de négociation et devrait prendre effet dans le courant de l'exercice 2006.

## Financements de l'État

Programme ou action intéressé / nature de la dépense	Exécution 2004		LFI 2005		PLF 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Programme Solidarité à l'égard des pays en développement</b>		<b>77.823.000</b>		<b>79.283.000</b>		<b>75.328.000</b>
Action n°2 : Affirmation de la dimension culturelle du développement		9.676.000		10.623.000		10.092.000
Transfert ou dotations		9.676.000		10.623.000		10.092.000
Action n°3 : Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement		40.355.000		39.729.000		37.743.000
Transfert ou dotations		40.355.000		39.729.000		37.743.000
Action n°04 : Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités		26.948.000		27.981.000		26.590.000
Transfert ou dotations		26.948.000		27.981.000		26.590.000
Action n°5 : Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement		844.000		950.000		903.000
Transfert ou dotations		844.000		950.000		903.000
<b>Programme Rayonnement culturel et scientifique</b>		<b>20.987.000</b>		<b>22.006.000</b>		<b>20.906.300</b>
Action n° 02 : Langue et culture française, diversité linguistique et culturelle		4.326.000		4.741.000		4.504.000
Action n°3 : Audiovisuel extérieur		176.000		194.000		184.300
Action n°4 : Renforcement des échanges scientifiques, techniques et universitaires		16.485.000		17.071.000		16.218.000
<b>Totaux</b>		<b>98.810.000</b>		<b>101.289.000</b>		<b>96.234.300</b>

Les prévisions de dotation pour le PLF 2006, fournies à titre indicatif, ne peuvent préjuger de la teneur de la programmation des crédits de coopération en 2006.

## Budget prévisionnel 2005

(en milliers d'euros)

Ressources de l'opérateur				
Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
9.152	732		9.350	<b>19.244</b>

(en milliers d'euros)

Dépenses de l'opérateur			
Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
11.808	6.319	1.083	<b>19.210</b>

**Consolidation des emplois de l'opérateur**

	<b>Exécution 2004</b>	<b>Prévision 2005</b>	<b>Prévision 2006</b>
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	211,5	202	214
Autres emplois (ETPT) en fonction dans l'opérateur			
<b>Total</b>	<b>211,5</b>	<b>202</b>	<b>214</b>

## Projet annuel de performances : Coûts du programme et des actions

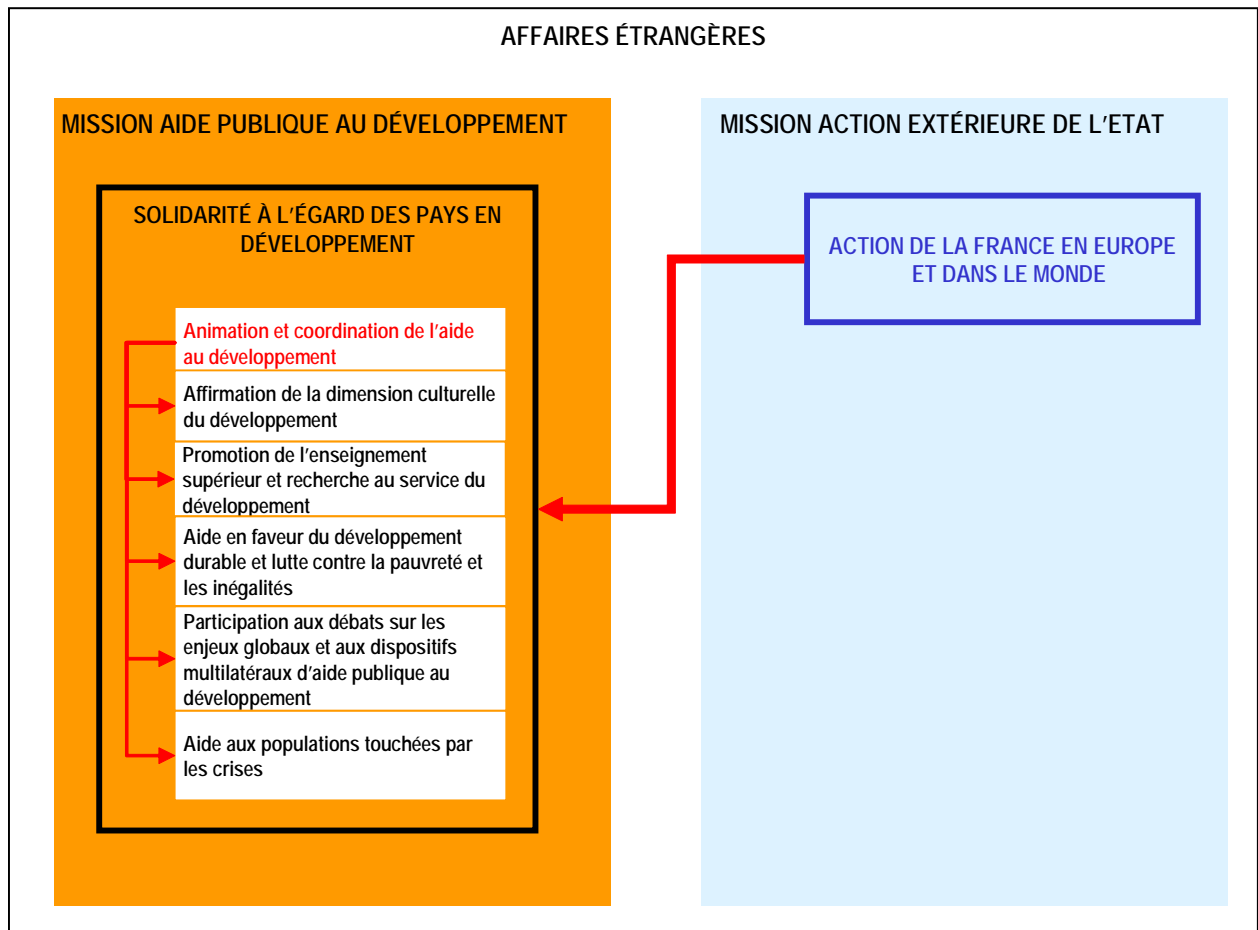
### Avertissement

Sont décrites ici les dépenses prévisionnelles pour chaque action, après ventilation des crédits des actions et des programmes de conduite, pilotage, soutien ou de services polyvalents vers les actions de politique publique. Cette description comporte trois volets : la cartographie des liens vers ou depuis les actions du programme, un tableau de synthèse et les commentaires explicatifs. Les données ont été élaborées par les ministères en charge des programmes, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

S'appuyant sur des principes et des méthodes définis au plan interministériel, la démarche adoptée pour ce premier exercice budgétaire en prévision s'est voulue pragmatique, faisant porter l'effort sur l'identification des enjeux pertinents en termes politiques et financiers. L'analyse des coûts doit être envisagée comme une démarche progressive, dont la précision évoluera au fil des exercices, dès lors que les phases d'exécution permettront de valider les méthodes et de se référer à des données comptables.

### Schéma de déversement analytique du programme

Présentation des liens établis entre les actions du programme et d'autres programmes.



## Présentation des crédits de paiement concourant à la mise en œuvre de la politique

Intitulé de l'action	Crédits prévus	Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents		Crédits après ventilation
		au sein du programme	entre programmes	
Animation et coordination de l'aide au développement	35.717.632	-34.863.721		853.911
Affirmation de la dimension culturelle du développement	198.748.030	+3.531.032	+54.580.919	256.859.981
Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement	146.293.791	+2.618.846	+28.013.244	176.925.881
Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités	529.938.680	+10.062.505	+90.281.741	630.282.926
Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement	1.077.043.474	+17.602.964	+76.643.216	1.171.289.654
Aide aux populations touchées par les crises	59.844.671	+1.048.374	+6.914.927	67.807.972
<b>Total</b>	<b>2.047.586.278</b>	<b>0</b>	<b>+256.434.047</b>	<b>2.304.020.325</b>

<b>Ventilation des crédits de soutien et/ou polyvalents vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes</b>	<b>-256.434.047</b>
ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE (Mission Action extérieure de l'Etat)	-256.434.047

## Observations

Avertissement : les ventilations ci-dessus détaillées sont basées sur des données statistiques dont la précision sera affinée dans le RAP 2006 et dans les prochains PAP. Ces éléments à apprécier avec les réserves appropriées sont notamment la répartition des équivalents temps pleins et les montants des crédits de titre 2 qui en découlent.

**LA FONCTION DE SOUTIEN DU PROGRAMME**

Le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » comprend une action de support à l'ensemble de ses actions. Il s'agit de l'action « Animation et coordination de l'aide au développement ». Sa dimension transversale est décrite dans la partie « présentation des actions ».

Cette action a été ventilée sur les actions politiques du programme en fonction de la part relative du poids budgétaire de chaque action.

Ainsi, sur les 36 M d'euros de l'action, 18 M d'euros sont ventilés sur l'action « Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement » et 1 M d'euros sur l'action « Aide aux populations touchées par les crises ».

**LES MOYENS DE GESTION DE POLITIQUE ISSUS DU PROGRAMME « ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE »**

Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » comprend deux actions de support à l'ensemble des autres actions des quatre programmes du MAE : l'action « **Coordination de l'action diplomatique** » et l'action « **Soutien** ». Leur dimension transversale est décrite dans la partie « présentation des actions » du programme.

Les modes de ventilations retenus sont détaillés ci-après. Ils sont fonction de trois critères :

- la nature des montants à répartir (crédits des cabinets, crédits de gestion des ressources humaines...),

- la clé de ventilation retenue sachant que les deux principales sont d'une part, la part relative du poids budgétaire des actions et d'autre part, les ETP (équivalents temps pleins), ces derniers ayant été répartis analytiquement afin de vider les actions « Soutien » des programmes,

- et enfin, la destination, c'est-à-dire la sélection des actions politiques sur lesquelles ces crédits sont ventilés.

**1- Action Coordination de l'action diplomatique** et ses trois composantes : l'Etat-major, les Affaires politiques et l'animation du réseau.

Les crédits de l'**Etat-major** et ceux des **Affaires politiques et transversales** sont ventilés en fonction de leur nature. Ainsi, ceux du cabinet du Ministre des Affaires étrangères, du Secrétariat général ou de l'Inspection Générale sont répartis sur chaque action politique des quatre programmes du MAE au prorata du poids budgétaire. Ceux du cabinet de la Ministre déléguée à la Coopération, au développement et à la francophonie sont ventilés selon la même clé de répartition mais uniquement sur les actions politiques des programmes « Rayonnement culturel et scientifique » et « Solidarité à l'égard des pays en développement ».

Dans le RAP 2006, l'ensemble des crédits sera ventilé comme ci-dessus détaillé. Pour le PAP 2006, l'indisponibilité de certaines informations a limité l'opération aux crédits de titre 2, sachant néanmoins que ces derniers représentent plus de 64% de l'action. Ainsi, l'ensemble des crédits de titres 3 et 5 de l'action est, par défaut, inclus dans le solde « Animation du réseau » dont la répartition est ci-après détaillée.

La partie non affectée à l'activité diplomatique des crédits relatifs à l'**animation du réseau** est ventilée sur l'ensemble des actions politiques des quatre programmes au prorata des ETP.

## 2- Action Soutien.

Quatre natures de crédits ont été isolées.

Les crédits relatifs au réseau de **communication, aux chiffres et à l'informatique** sont répartis au prorata des consommations des programmes estimées en 2005 puis, au sein de ces programmes d'une part et pour la partie non ventilée d'autre part, en fonction des ETP de chaque action.

Ceux alloués à la **gestion des ressources humaines et à la formation** sont ventilés sur toutes les actions politiques au prorata des ETP.

Les crédits relatifs aux **investissements et à l'équipement immobilier** sont répartis au prorata des besoins de financement des projets en cours. La répartition par programme de ce prorata est fonction de la destination de

ces projets. Lorsque ceux-ci concernent plusieurs actions, la répartition est réalisée au prorata des effectifs. Ainsi, la proportion attribuable aux projets immobiliers relatifs à des centres ou instituts culturels relevant du programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » est ventilée sur l'ensemble de ses actions, celle relative aux projets communs est répartie sur l'ensemble des programmes.

Lors du suivi de l'exécution 2006, les projets immobiliers seront ventilés analytiquement afin de permettre une restitution précise dans le RAP. Dans la mesure du possible, la répartition des projets communs se fera au m<sup>2</sup> des surfaces utilisées.

**Les autres crédits de soutien** sont ventilés au poids budgétaire de chaque action politique des quatre programmes du MAE.

### Impact de la ventilation des deux actions :

Le programme est abondé par le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de 256 M d'euros, soit une augmentation de 13% de son montant initial.

Parmi eux, 100 M d'euros proviennent de l'action « Coordination de l'action diplomatique », dont 86 M d'euros issus des crédits de la gestion du réseau. L'action percevant la contribution la plus importante est « Aide en faveur du développement durable et lutte contre la pauvreté et les inégalités ». Elle reçoit 43 M d'euros, dont 39 M d'euros de crédits de la gestion du réseau.

L'action « Soutien » du Programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » se déverse sur le programme à hauteur de 156 M d'euros, dont 67 M d'euros sur l'action « Participation aux débats sur les enjeux globaux et aux dispositifs multilatéraux d'aide publique au développement ».

Ainsi cette dernière perçoit globalement, déversement de l'action de son propre programme « Animation et coordination de l'aide au développement » compris, 94 M d'euros, soit 9% de son montant initial.

L'action « Affirmation de la dimension culturelle du développement » perçoit 58 M d'euros, soit 29 % de son montant initial.